



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



©123RF / Somchai Jongmeesuk

SOMMAIRE

Liste des abréviations.....	4
-----------------------------	---

Introduction	5
--------------------	---

1^{ère} partie : Présentation

Adhérents du SIETOM	8
---------------------------	---

Répartition intercommunale des communes	9
---	---

2^{ème} partie : Particularités du territoire

Nombre d'habitants et naissances	12
--	----

Classes d'âge	12
---------------------	----

Habitat	13
---------------	----

3^{ème} partie : Etat des lieux

Résultats étude	15
-----------------------	----

Modecom	26
---------------	----

Analyse des tonnages de 2010 et 2017	29
--	----

4^{ème} partie : Objectif et stratégie du PLPDMA

Objectif de réduction des déchets	33
---	----

Stratégie	34
-----------------	----

Moyens et suivi	69
-----------------------	----

LISTE DES ABREVIATIONS

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AFOM : Atouts - Faiblesses – Opportunités- Menaces

BAA : Boîtes A Aiguilles

CA : Communauté d'Agglomération

CC : Communauté de Communes

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CCI : Chambres de Commerce et d'Industrie

CMA : Chambres des Métiers et de l'Artisanat

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et assimilés

DEPT : Département

DLC : Date Limite de Consommation

DDM : Date de Durabilité Minimale ou Déchets Dangereux des Ménages

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

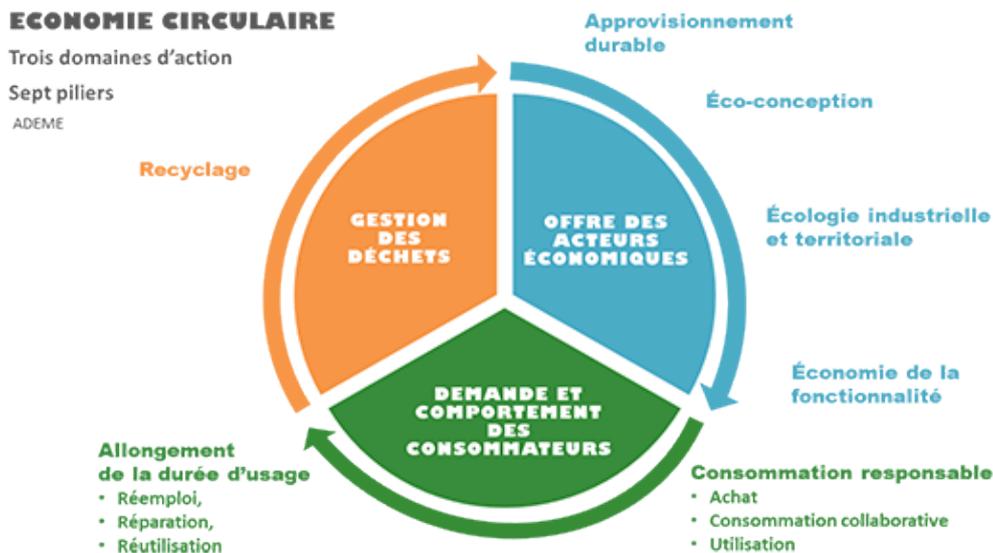
ELA : Emballages des Liquides Alimentaires

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

MODECOM : MéthOdes De Caractérisation des Ordures Ménagères

OM : Ordures Ménagères

INTRODUCTION



Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire fixant un projet d'actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce document détaille à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public.

En terme d'objectif, la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la « *Transition Énergétique pour la Croissance Verte* » a fixé l'objectif national de réduction des déchets ménagers et assimilés à -10% de 2010 jusqu'à 2020.

Le pilotage et la gouvernance de ce programme sont assurés par :

- **UN ELU REFERENT :**

Laurent Gautier, Vice-Président du SIETOM

- **UNE CCES :**

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du programme est une structure de consultation et d'échanges. Le syndicat a procédé à un appel à candidatures (liste des Elus y ayant répondu ci-dessous). Cette commission donne un avis sur tout nouveau projet de PLPDMA élaboré par le SIETOM, avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif de la collectivité (cf. article R. 541-41-24 du code de l'environnement). Les projets de révision d'un PLPDMA existant doivent aussi être transmis pour avis par le comité syndical à la CCES.

Les membres de la CCES :

* *Composition approuvée lors du comité syndical du 6 novembre 2017 :*

- M. Rodriguez Dominique, Président du SIETOM
- M. Gautier Laurent, C.C les portes briardes entre villes et forêts, Tournan-en-Brie
- M. Omnès Jean-Claude, C.C Brie des rivières et châteaux, Courquetaine
- Mme Gilles Laurence, C.C Val Briard, Courpalay
- M. Baumann Claude, C.C Val Briard, Fontenay-Trésigny
- Mme Kotzuba Isabelle, C.C Brie des rivières et châteaux, Evry-Grégy-sur-Yerres
- Mme Devot Sylvie, C.C Brie des rivières et châteaux, Solers
- M. Martinez Jean-Claude, C.C Val Briard, Favières-en-Brie
- M. Denis Alain, C.C Val Briard, Fontenay-Trésigny
- Mme Benech Michèle, C.C Val Briard, Marles-en-Brie
- Mme Pharisien Peguy, C.C Val Briard, Villeneuve-St-Denis
- Mme Ponnvoy Martine, C.A Paris Vallée de la Marne, Roissy-en-Brie
- M. Gondal François, C.C Brie des rivières et châteaux, Chaumes-en-Brie
- Mme Bouilland-Chauveau Michelle, CA Melun Val de Seine, Lissy
- Mme Kuhn Sophie, (département77)
- M. Rivier Guy, (Association Environnement du Réveillon)

* *Evolution 2018 :*

- M. Bonvoisin Jean-Paul, C.C Brie des rivières et Châteaux, Chaumes-en-Brie
- Association « Colibri77 », Tournan-en-Brie
- Association « *Tout Simplement* », Cossigny

• **UNE EQUIPE PROJET :**

L'élaboration et la conduite de ce PLPDMA sont assurées par le Pôle communication du SIETOM en partenariat avec les Pôles Technique et Affaires Générales.

I - PRESENTATION

I. PRESENTATION

• LES ADHERENTS DU SIETOM 77

Le SIETOM assure la compétence **collecte et traitement des déchets ménagers** des 41 communes composant son territoire, soit **159 851 habitants** en 2018.



-  Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne
-  Communauté de Communes Le Val Briard
-  Communauté de Communes Les Portes Briardes entre Villes et Forêts
-  Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
-  Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
-  Communauté d'Agglomération Val d'Europe
-  Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire
-  Communauté de Communes l'Orée de la Brie

• REPARTITION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE MARNE

2 communes

- Pontault-Combault
- Roissy-en-Brie

61 817 habitants

39% de la population totale du SIETOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE VAL BRIARD

13 communes

- Favières-en-Brie
- Neufmoutiers-en-Brie
- Les Chapelles Bourbon
- Châtres
- Liverdy-en-Brie
- Presles-en-Brie
- Fontenay-Trésigny
- Marles-en-Brie
- Crevecoeur-en-Brie
- Bernay Vilbert
- Rozay-en-Brie
- Courpalay
- La Chapelle Iger

19 532 habitants

12 % de la population totale du SIETOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES, ENTRE VILLES ET FORETS

5 communes

- Lésigny
- Férolles-Attilly
- Ozoir-la-Ferrière
- Gretz-Armainvilliers
- Tournan-en-Brie

46 758 habitants

29 % de la population totale du SIETOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

14 communes

- Grisy-Suisnes
- Evry-Gregy-Sur-Yerres
- Coubert
- Soignolles-en-Brie
- Solers
- Courquetaine
- Ozouer-le-Voulgis
- Yèbles
- Champdeuil
- Chaumes-en-Brie
- Argentières
- Beauvoir
- Andrezel
- Crisenoy

18 946 habitants

12 % de la population totale du SIETOM

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

2 communes

- Limoges-Fourches
- Lissy

661 habitants

0,4 % de la population totale du SIETOM

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'EUROPE (*)

2 communes

- Villeneuve-Saint-Denis
- Villeneuve-le-Comte

2 744 habitants

1,7 % de la population totale du SIETOM

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE

1 commune

- Pontcarré

2 157 habitants

1,35 % de la population totale du SIETOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE LA BRIE

2 communes

- Servon
- Chevry-Cossigny

7 229 habitants

4,5 % de la population totale du SIETOM

(*) Communauté d'Agglomération en convention

II - PARTICULARITES DU TERRITOIRE

II. PARTICULARITES DU TERRITOIRE

Le diagnostic du territoire est la première étape de la révision du PLPDMA.

Les indicateurs de l'INSEE permettent de définir les principales caractéristiques liées à la population du territoire du SIETOM (réf. 2015).

• NOMBRE D'HABITANTS ET NAISSANCES

La population du SIETOM représente 11,4 % de la population totale de Seine et Marne. Le nombre de naissances sur le SIETOM correspond à 10,51 % des naissances totales Seine-et-Marnaises. Il s'agit d'une proportion de naissances sur le nombre d'habitants.

→ Caractéristique utile dans le cadre du PLPDMA :

De sa naissance à sa propreté, un bébé utilisera environ une tonne de couches, ce qui représente à l'échelle nationale 351 000 tonnes de couches jetables produites par an.

• CLASSES D'AGE

Département	2015	%
Ensemble	1 387 790	100
0 à 14 ans	297 104	22
15 à 29 ans	262 542	19
30 à 44 ans	289 507	21
45 à 59 ans	280 161	20
60 à 74 ans	175 013	12
75 ans ou plus	83 463	6

SIETOM	2015	%
Ensemble	158 192	100
0 à 14 ans	33 472	21
15 à 29 ans	29 931	19
30 à 44 ans	32 483	20
45 à 59 ans	33 989	22
60 à 74 ans	19 797	13
75 ans ou plus	8 519	5

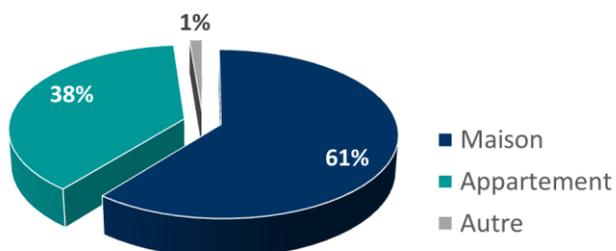
En Seine et Marne, 22% de la population est représentée par les 0-14 ans, soit 21 % sur le territoire du SIETOM.

→ Caractéristique utile dans le cadre du PLPDA :

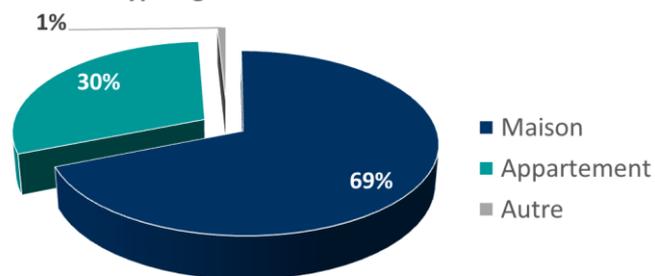
33 472 enfants et adolescents peuvent être sensibilisés grâce à différentes actions, notamment nos animations scolaires.

• HABITAT

Typologie de l'habitat en Seine et Marne



Typologie de l'habitat sur le territoire



On observe sur notre territoire :

- Les maisons représentent 69 % de l'habitat en Seine et Marne, alors que le pourcentage départemental s'élève à 61 %
- L'habitat vertical représente 30 %, le pourcentage départemental s'élevant à 38 %
- un taux identique pour les deux échelles sur la typologie « Autre » qui correspond aux logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes.

Ces différences s'expliquent par la forte présence des secteurs ruraux et semi-ruraux de notre territoire.

→ Caractéristique utile dans le cadre du PLPDA :

Les tonnages de déchets verts sont toujours plus importants en Grande Couronne Parisienne en raison du taux d'habitat pavillonnaire plus élevé qu'en Petite Couronne. L'entretien des jardins individuels serait à l'origine de cette importance de déchets verts.

CONCLUSION ISSUE DE L'ETUDE DE CES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES :

Le territoire du SIETOM dispose d'un habitat horizontal prépondérant, ce qui aura tendance à générer plus de déchets verts et de déchets occasionnels.

Il faut donc en tenir compte pour définir les axes principaux sur lesquels diriger ce programme.

Le nombre de naissances et les catégories d'âge seront un indicateur de direction également sur certains axes de prévention.

III – ETAT DES LIEUX

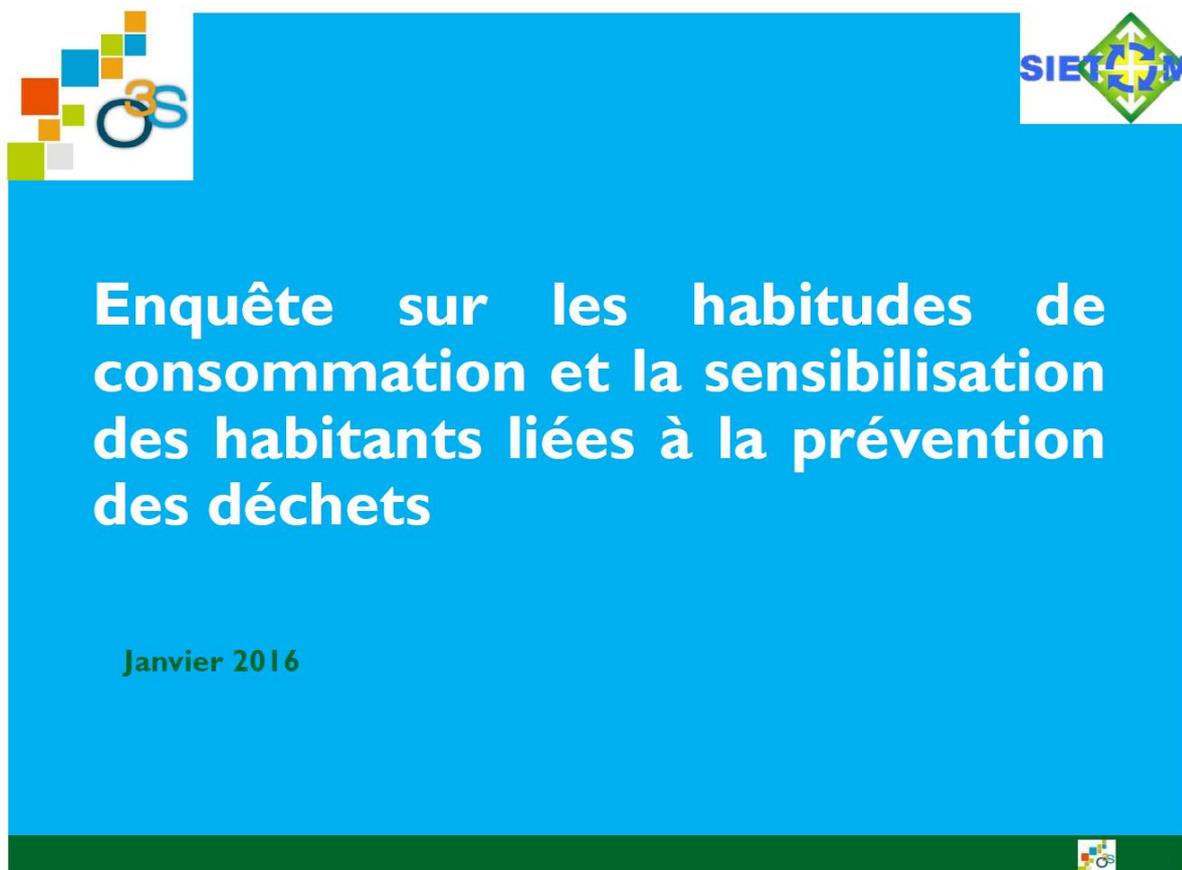
III. ETAT DES LIEUX

- **RESULTATS ET ETUDES**

En 2016, une enquête a été effectuée afin de cerner les habitudes de consommation et la sensibilisation des habitants liées à la prévention des déchets.

Un extrait de ces résultats est la référence aujourd'hui pour orienter de nouvelles actions, maintenir celles qui existent, et en optimiser particulièrement certaines.

L'étude complète est annexée au PLPDMA.



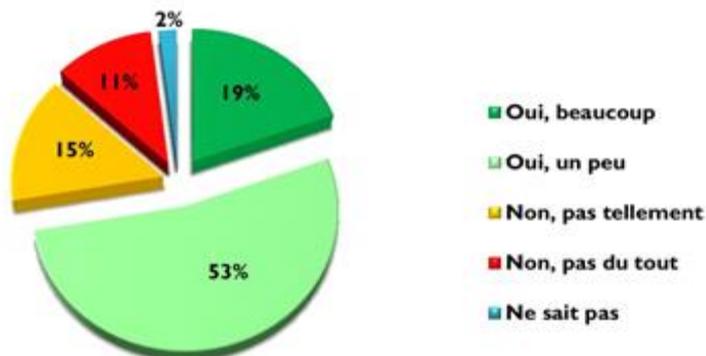
L'échantillon est composé de 800 personnes, représentatif de la population des territoires qui composent le SIETOM.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (âge et communes). Seules les personnes habitant le territoire à titre de résidence principale ont été interrogées.

Les interviews ont eu lieu par téléphone au domicile des personnes interrogées du 26 janvier au 8 février 2016.

Mesure de la connaissance générale de la prévention, réduction des déchets

Avez-vous déjà entendu parler de gestes ou d'actions qui permettent de réduire la quantité de déchets ménagers ? (816 répondants)



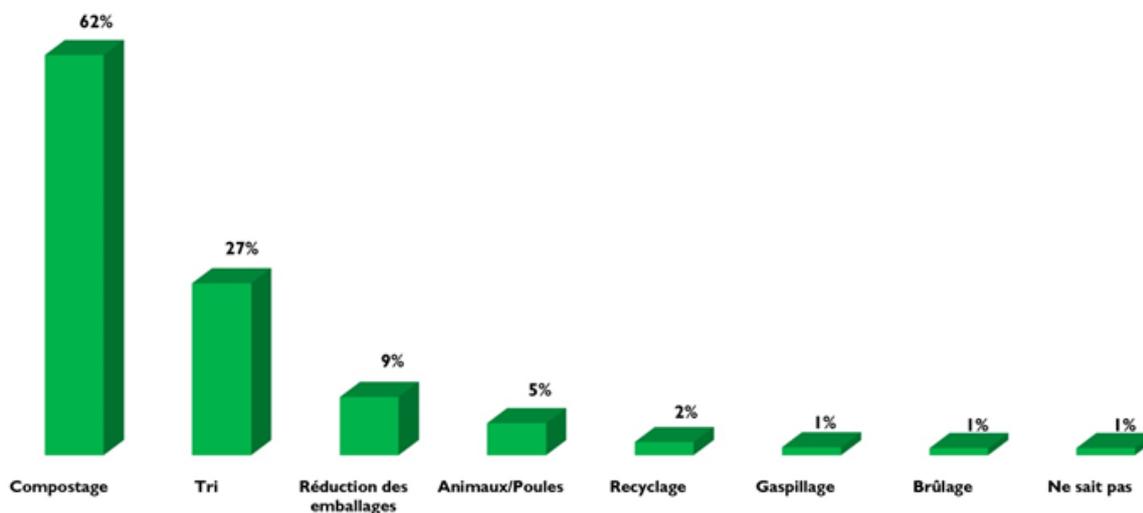
72% des répondants ont déjà entendu parler de gestes ou d'actions qui permettent de réduire la quantité de déchets ménagers.

Les communes indépendantes présentent les plus faibles taux de notoriété.

Ce résultat est en baisse significative depuis 2011 : 87% et inférieur à celui observé lors de l'enquête nationale commandée par l'ADEME en 2013 : 83%

Lesquels ?

(596 répondants ayant entendu parler de gestes ou d'actions qui permettent de réduire les déchets)

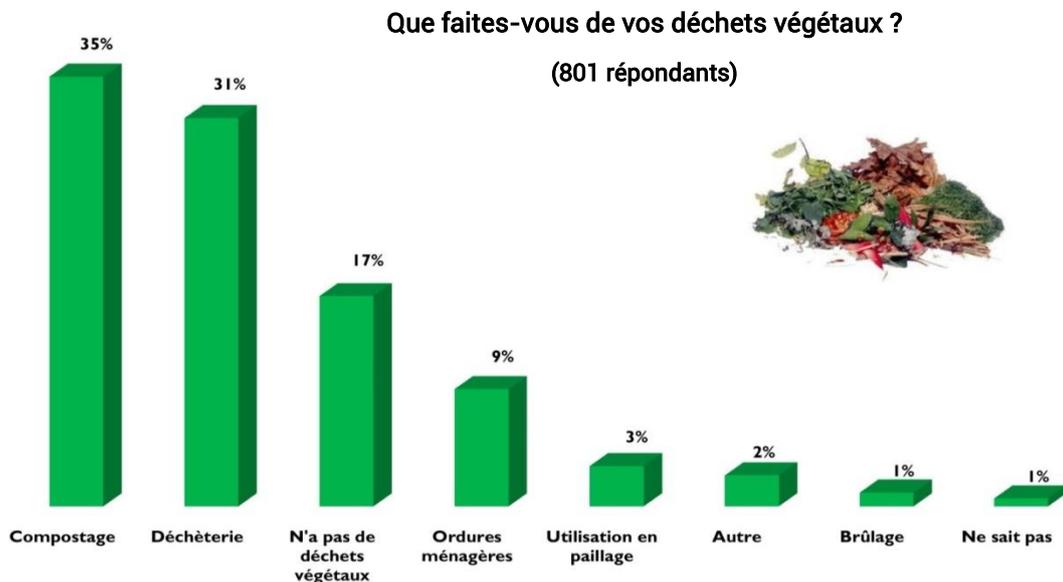
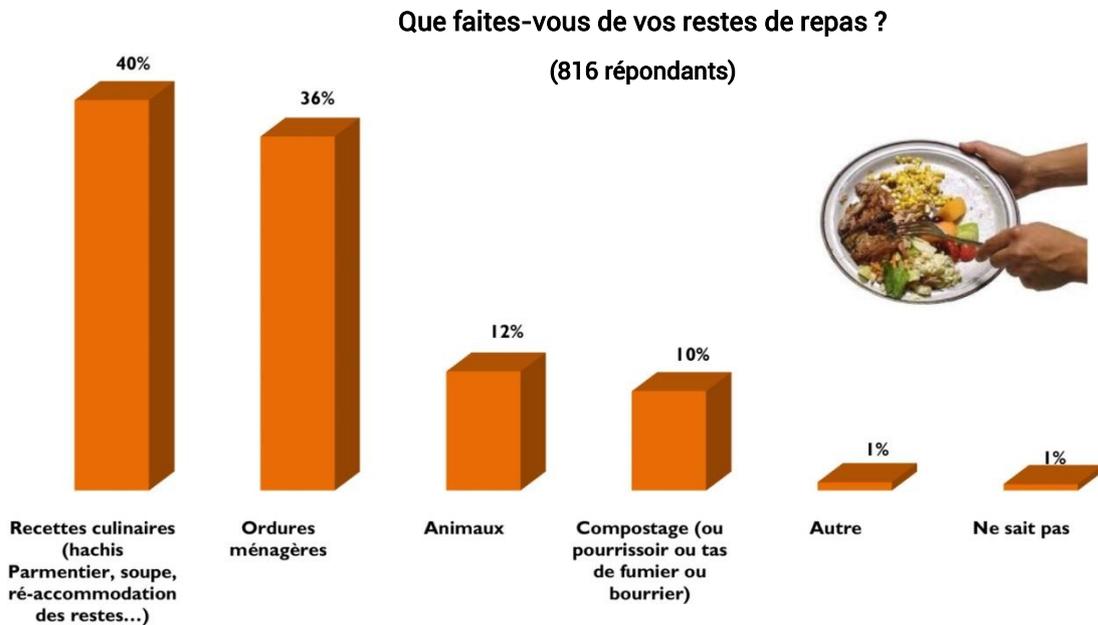
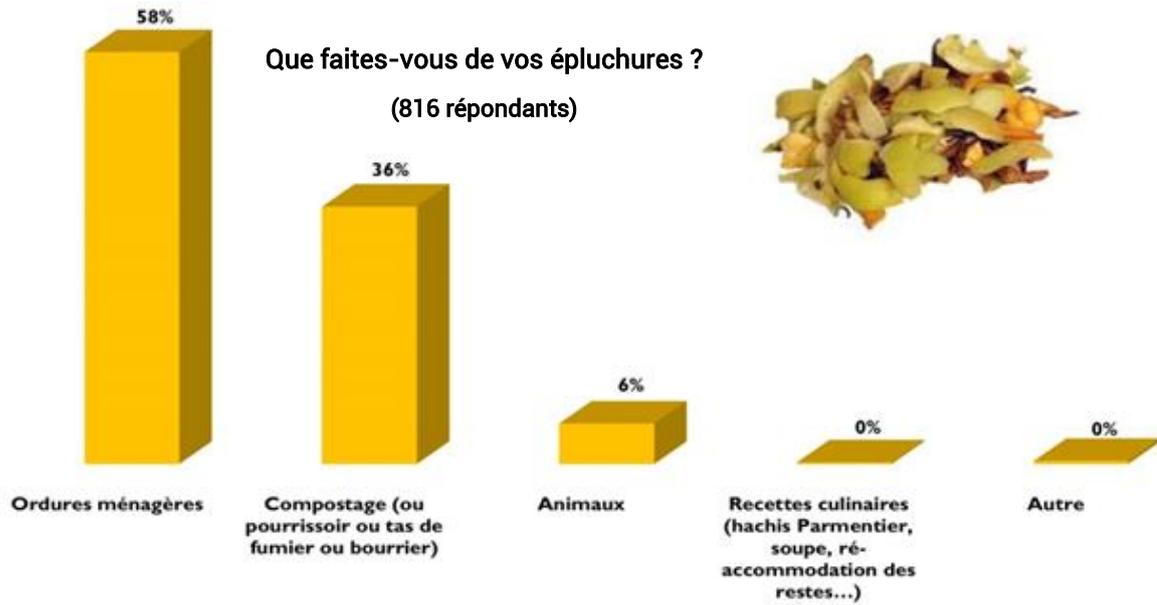


Le compostage est le principal geste de réduction des déchets cité : 62% des répondants.

Il existe une confusion avec le tri des déchets qui reste considéré comme une action de réduction des déchets par 27% des répondants. Ce phénomène est une constante dans les différentes études que nous menons en France.

Nous avons relevé d'autres citations en très faible proportion comme le fait d'éviter le gaspillage, le compactage des déchets...

Compostage et déchets fermentescibles



Préconisations pour le PLPDMA :

Les ordures ménagères représentent en 2017 55,20% de nos déchets. Il est donc important de proposer des alternatives aux habitants afin que les ordures ménagères soient mieux triées et moins conséquentes.

- **Le compostage.**

L'enquête met en évidence un frein non négligeable :

76% des habitants ne pratiquant pas le compostage ne souhaitent pas le pratiquer pour les raisons suivantes :

- Pratique trop contraignante (21 %)
- Pas assez de déchets (18 %)
- Pas de composteur (8 %)

- **Face à ce constat, il est impératif pour le SIETOM d'améliorer sa communication pour lever ainsi le frein lié à l'aspect contraignant du compostage et augmenter son taux d'équipement.**

- **Les déchets végétaux**

Un second frein mis en évidence par l'enquête concerne la pratique du broyage.

Seuls 20% des personnes ayant un jardin broient leurs déchets végétaux. Les raisons évoquées par les autres sont :

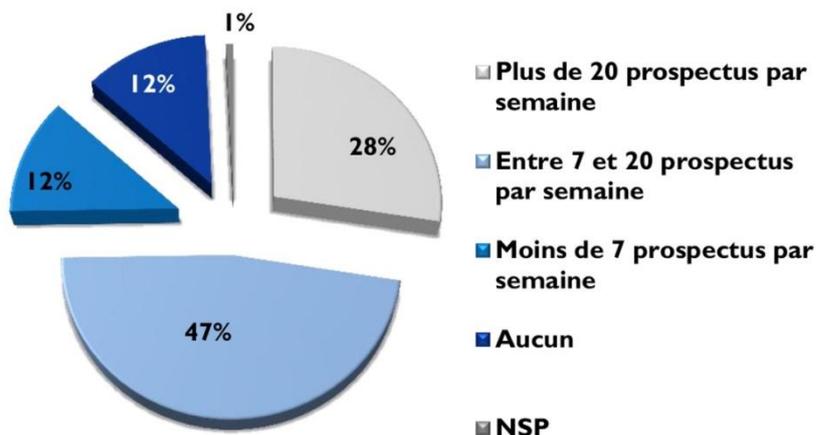
- Pas d'équipement en broyeur (42 %), ce qui représente quasiment 1 personne sur deux,
- Pas assez de déchets pouvant être broyés (27 %)
- Préférence pour le dépôt en déchetteries (15 %)

- **Faciliter l'accès des habitants à un broyeur permettrait de les inciter à cette pratique. Le broyage des déchets végétaux permet la réutilisation sous forme de paillage préconisé dans le cadre du jardinage au naturel.**

Préconisations pour le PLPDMA :

- ➔ Améliorer la communication
- ➔ Mettre en place sur le territoire du SIETOM un broyeur pour les déchets végétaux

Combien recevez-vous en moyenne de prospectus publicitaires sur une semaine ? (816 répondants)



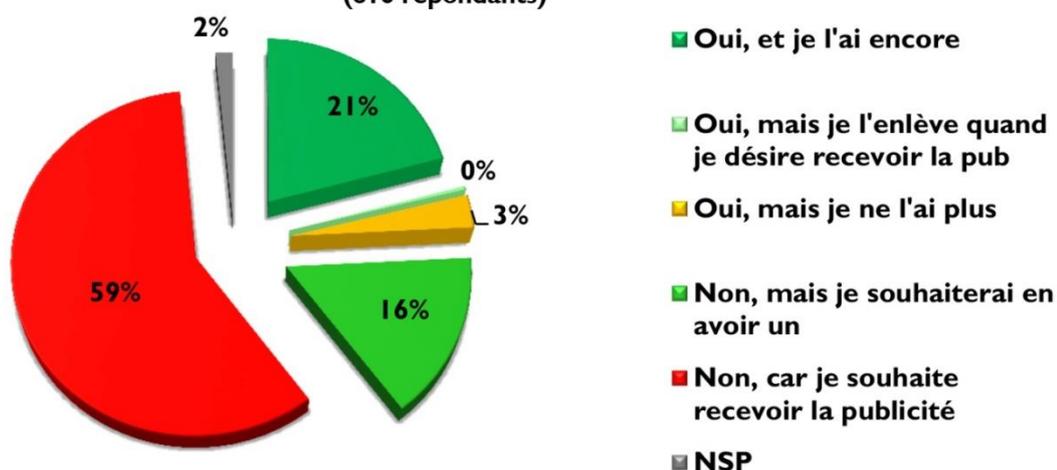
28% des ménages reçoivent plus de 20 prospectus par semaine.

21% des foyers sont équipés d'une étiquette « Stop Pub ». Le taux d'équipement a fortement progressé depuis 2011 : **8%**.

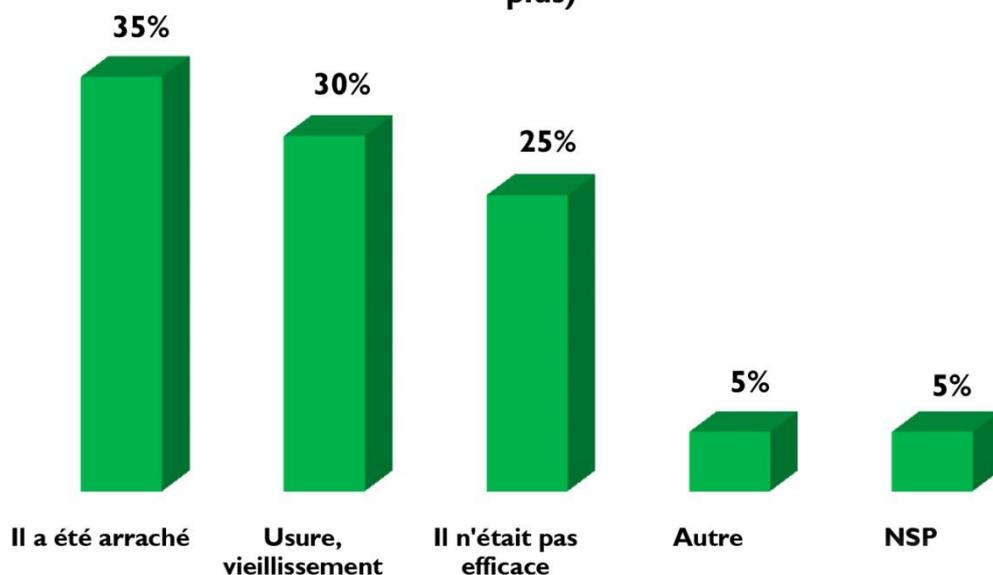
16% n'en ont pas mais souhaiteraient en avoir un.

59% n'en ont pas apposé parce qu'ils veulent recevoir la publicité.

Avez-vous déjà apposé un autocollant ou une étiquette « stop pub » sur votre boîte aux lettres pour refuser la publicité ? (816 répondants)



Pour quelle raison vous n'avez plus votre autocollant « stop pub » ?
(20 répondants ayant déjà apposé l'autocollant mais ne l'ayant plus)



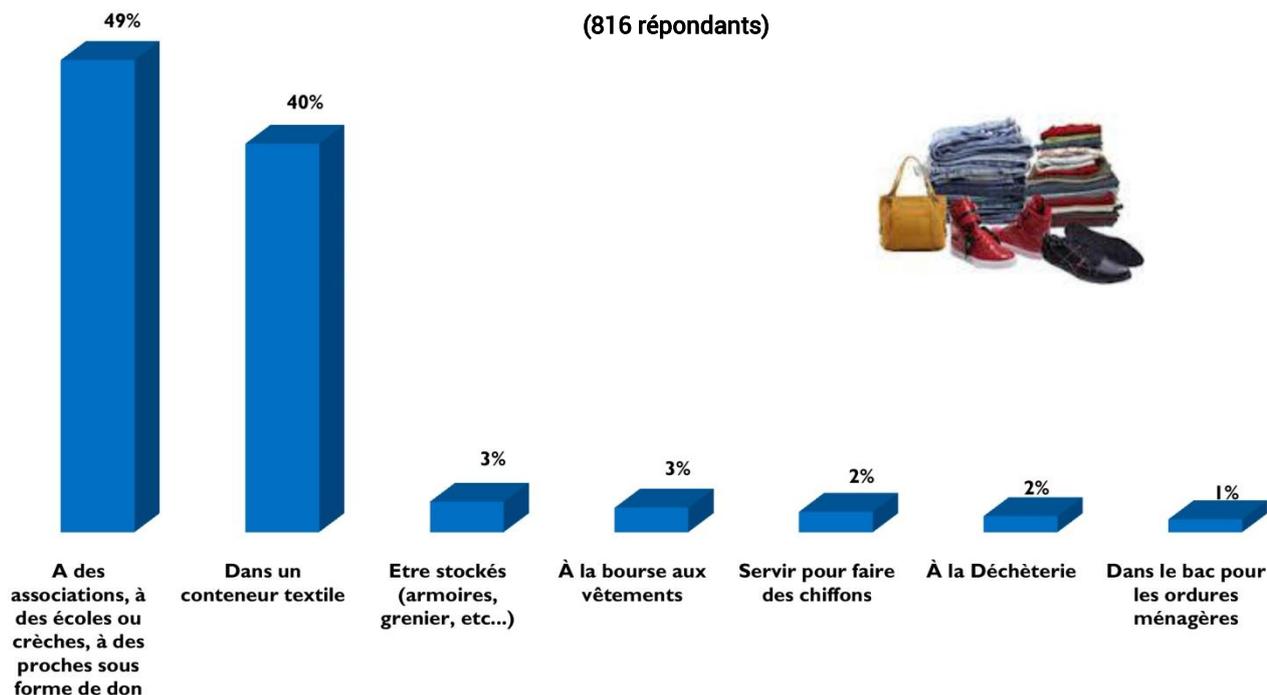
Préconisations pour le PLPDMA :

- Accentuer la distribution de « Stop-pub »
- Proposer le remplacement des « Stop-pub » à ceux qui n'en n'ont plus

Dons réparation, réemploi

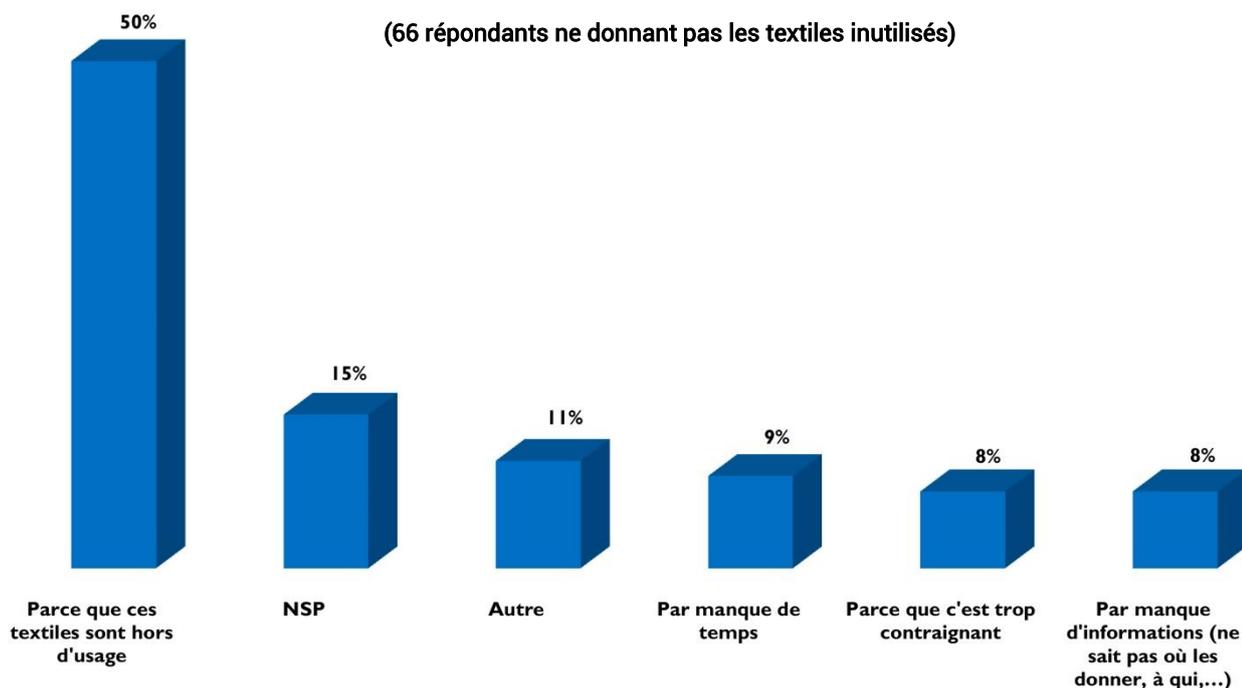
Que faites-vous des textiles que vous n'utilisez plus ? Ils vont :

(816 répondants)



Pour quelle(s) raison(s) ne les donnez-vous pas ?

(66 répondants ne donnant pas les textiles inutilisés)



Préconisations pour le PLPDMA :

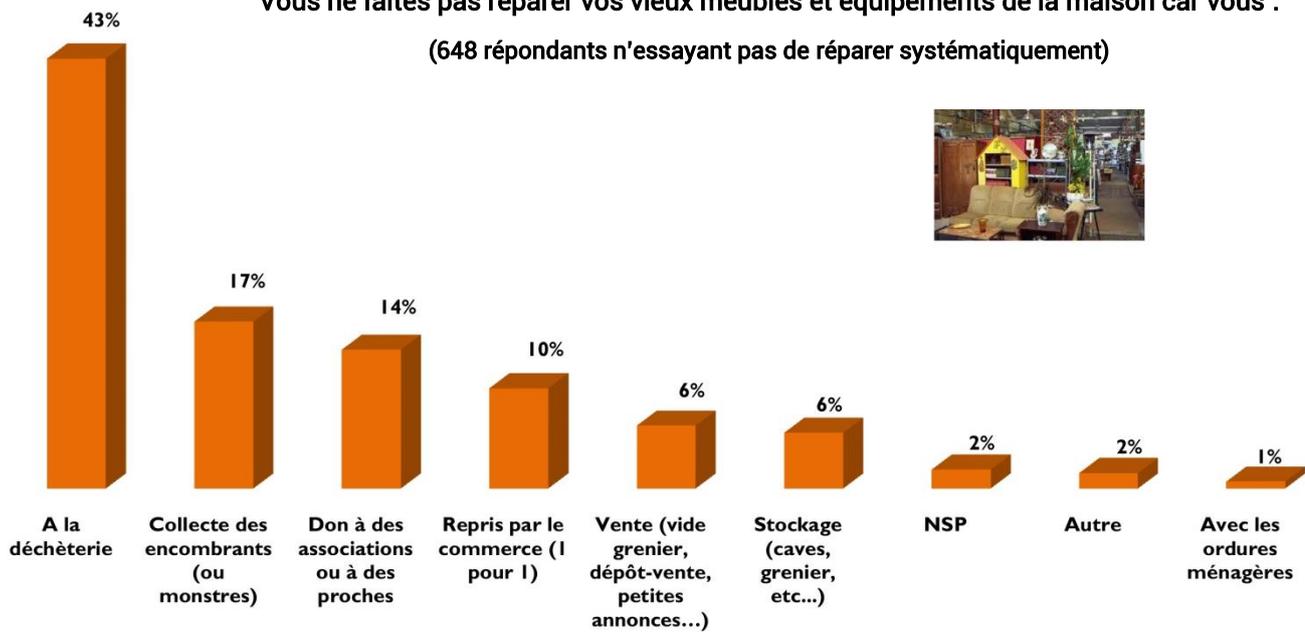
- Etendre la mise en place des bornes textiles
- Etablir de nouveaux partenariats
- Inciter au don ou réemploi des textiles.

Et que faites-vous de ces vieux meubles et équipements de la maison, comme l'électroménager, un vélo, des éléments de décoration ?

(800 répondants)

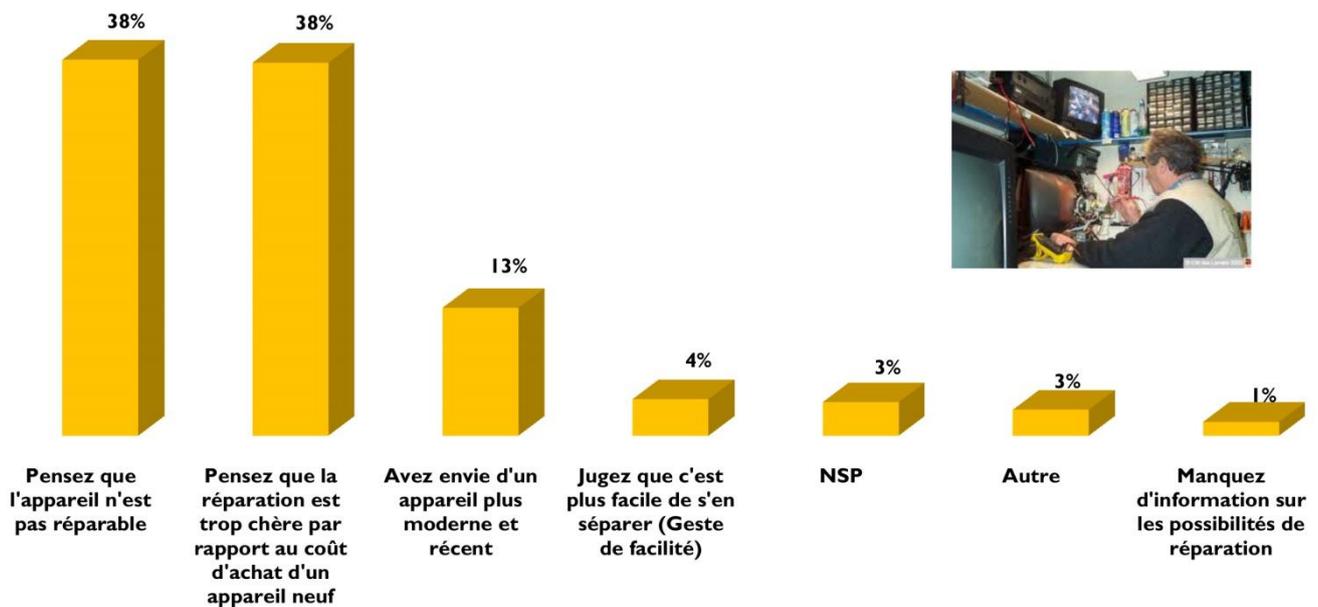
Vous ne faites pas réparer vos vieux meubles et équipements de la maison car vous :

(648 répondants n'essayant pas de réparer systématiquement)



Vous ne faites pas réparer vos vieux meubles et équipements de la maison car vous : ?

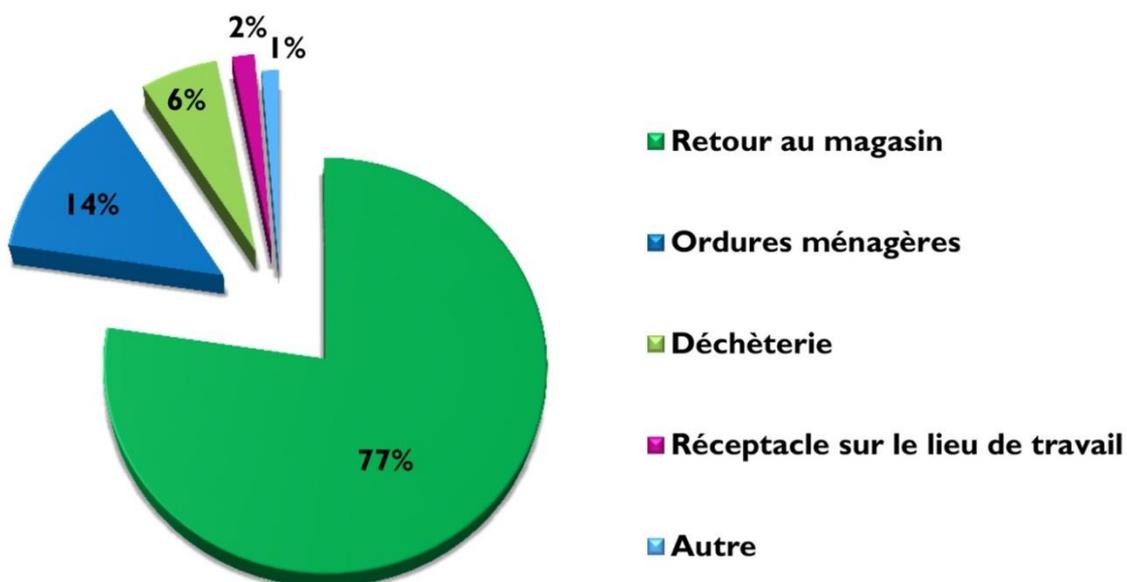
(648 répondants n'essayant pas de réparer systématiquement)



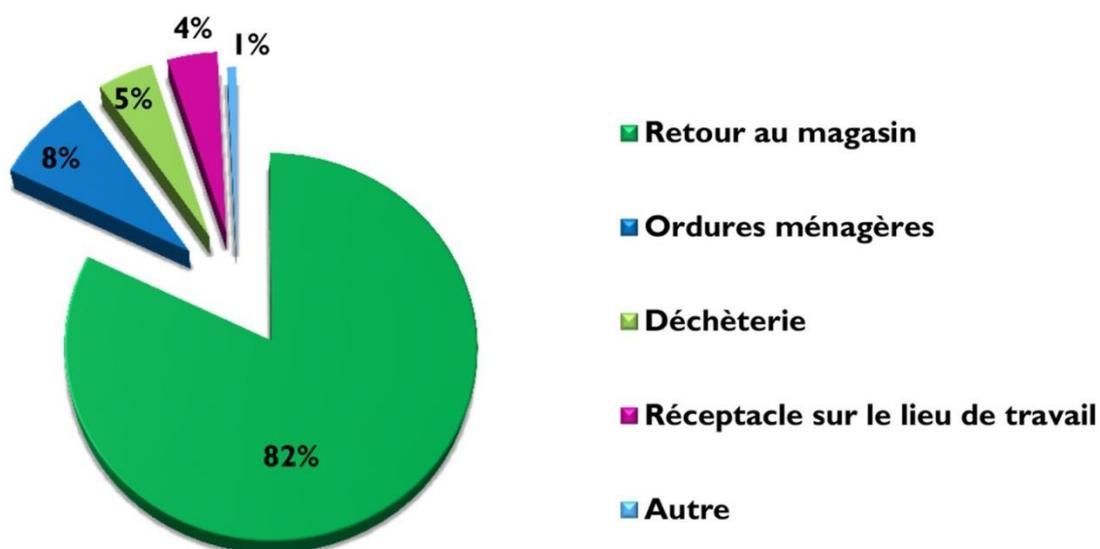
Préconisations pour le PLPDMA :

- ➔ Mettre en place un caisson de réemploi sur les déchetteries
- ➔ Etablir des partenariats pour organiser des manifestations type « Repair cafés »
- ➔ Diffuser l'annuaire du don et de la réparation.

Que faites-vous de vos ampoules usagées ? (816 répondants)



Que faites-vous de vos piles usagées ? (814 répondants)



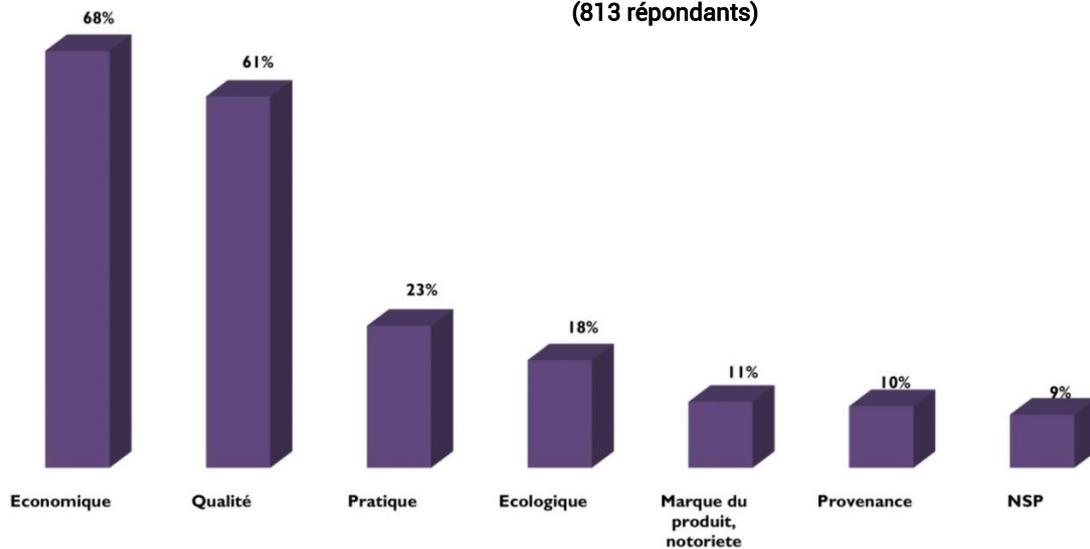
Préconisations pour le PLPDMA :

- Organiser des concours dans les écoles
- Créer un réseau avec des acteurs locaux
- Communiquer sur les alternatives durables.

Achats et consommation durable

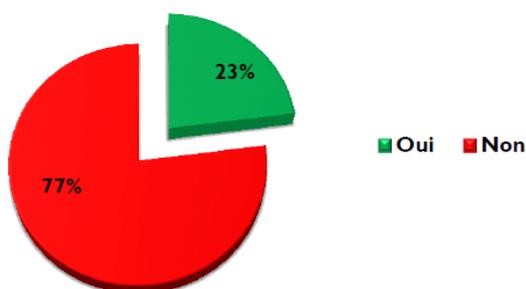
A quel argument commercial êtes-vous le plus sensible ?

(813 répondants)



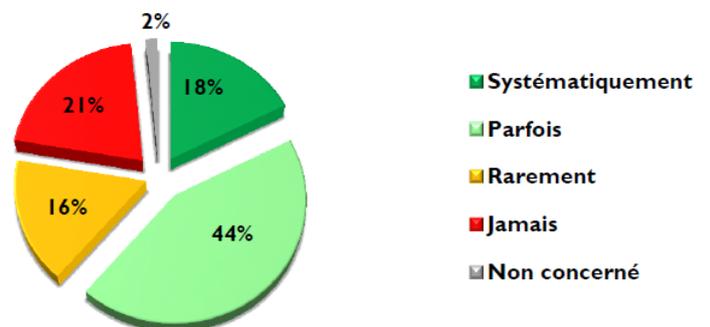
Achetez-vous des produits en vrac ?

(815 répondants)



Aujourd'hui, essayez-vous d'acheter des produits qui produisent moins de déchets (moins d'emballage, emballage réutilisable, objet durable, production locale, vrac, etc...) ?

(802 répondants)



Les habitants sont pour la plupart sensibles aux arguments économiques et à la qualité, mais assez peu à l'aspect écologique ou à la provenance de leurs achats.

Un des gestes pour limiter la production d'emballages est l'achat de produits en vrac.

Certains habitants ne savent pas ce qu'est la DDM, et considèrent les aliments ayant atteint leur DDM comme périmés.

Préconisations pour le PLPDMA :

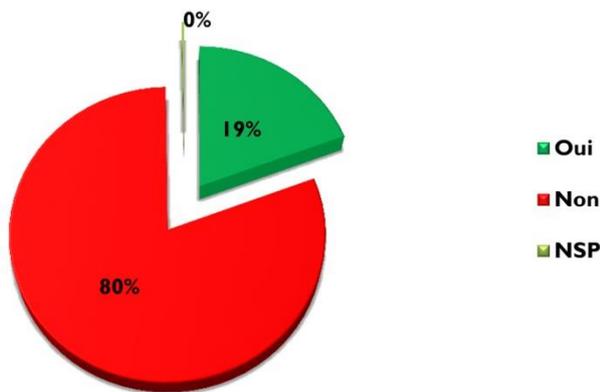
- ➔ Organiser des animations en grandes et moyennes surfaces,
- ➔ Informer à propos de l'achat en vrac, les éco labels et les alternatives au « tout jetable ».

La communication avec le grand public

Le SIETOM est connu de 79% des répondants, qui le connaissent pour la plupart (66%) grâce à une publication du SIETOM ou le réseau de déchetterie.

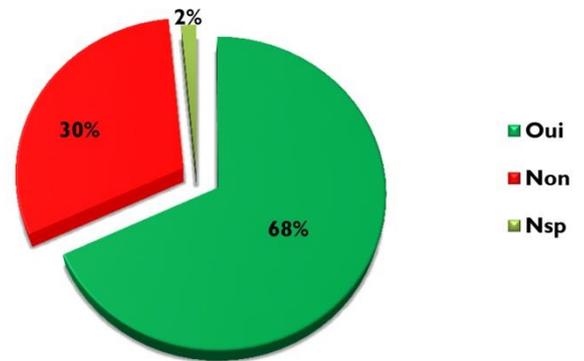
Avez-vous été sur le site internet du SIETOM ?

(814 répondants)



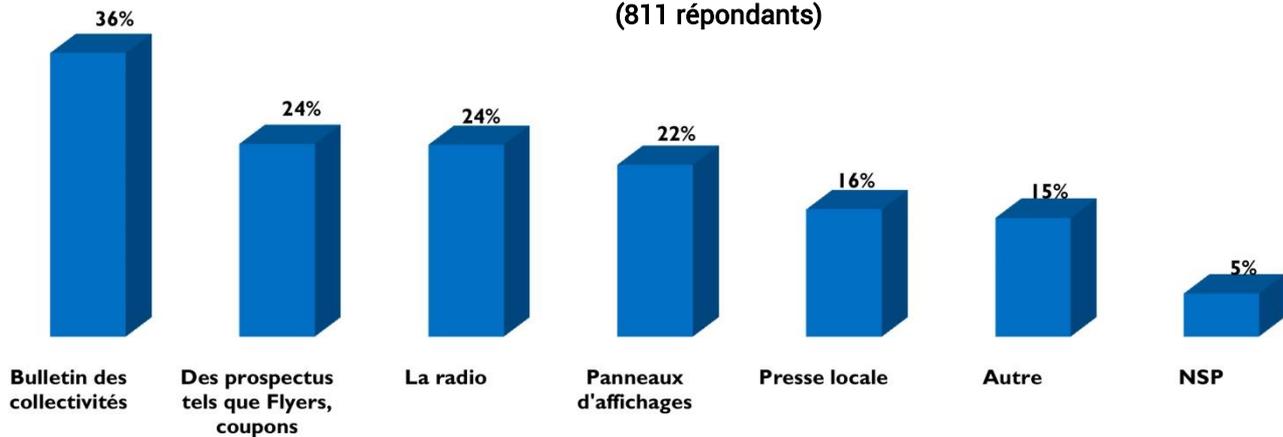
Lisez-vous le SIETOM Info ?

(814 répondants)



Parmi les supports d'informations, lesquels retiennent le plus votre attention ?

(811 répondants)



Préconisations PLPDMA :

- Privilégier les vecteurs actuels de communication mais également la création d'une page Facebook.

CONCLUSION ISSUE DE L'ETUDE DE CETTE ENQUETE :

Les indicateurs de cette enquête seront réactualisés mais peuvent encore servir de base aujourd'hui sur des thématiques toujours d'actualité.

• MODECOM

Initiées lors du précédent PLPD (2010-2016), des campagnes de caractérisation des ordures ménagères du territoire ont été effectuées en 2010 et 2015.

Le MODECOM a pour but d'analyser le contenu des ordures ménagères afin de pouvoir diriger au mieux les axes de communication et de prévention

La première campagne de caractérisation a permis de conclure qu'un important pourcentage de déchets pouvait être recyclés (21,7%) mais également évité grâce à des gestes de prévention. (52,8%)

En 2015 la deuxième campagne de caractérisation, a permis d'étudier les éventuels changements depuis 2010.

Les déchets ont été répartis suivant différents potentiels :

	2010	2015
Résiduel	24,3%	28,1%
Potential détournement	1,1%	2,2%
Potential prévention	52,8%	51,3%
Potential recyclage	21,7%	18,3%
Total	100,0%	100,0%

Les actions ont pour but de diminuer le pourcentage de ces potentiels afin que nos ordures ménagères soient composées principalement d'ordures résiduelles en plus faible quantité qu'actuellement.

DETAIL		2010	2015	Différence	Evolution	kg/habitant 2010	kg/habitant 2015
Résiduel		24,30%	28,10%	3,80%	16%	76,62	80,53
Potential détournement		1,10%	2,20%	1,10%	99 %	3,47	6,31
Prévention	Déchets compostables	35,20%	31,80%	-3,40%	-10%	110,86	91,14
	Gaspillage alimentaire (aliments encore emballés)	0,70%	5,00%	4,40%	632%	2,17	14,33
	Textiles	3,80%	2,70%	-1,20%	-30%	12,06	7,74
	Textiles sanitaires	8,90%	9,20%	0,30%	3%	28,05	26,37
	Sacs de caisse	0,00%	0,20%	0,20%	/	0	0,57
	Imprimés publicitaires	4,20%	2,40%	-1,80%	-42%	13,29	6,88
Recyclage	Papiers	7,60%	7,70%	0,10%	2%	23,91	22,07
	Cartons	7,80%	4,90%	-2,90%	-38%	24,7	14,04
	Composites ELA	0,30%	0,50%	0,20%	76%	0,95	1,43
	Bouteilles et flacon- nages plastiques	1,50%	1,30%	-0,10%	-10%	4,57	3,73
	Métaux	1,90%	1,80%	0,00%	-2%	5,87	5,16
	Verre	2,70%	2,10%	-0,60%	-23%	8,38	6,02
Total		100%	100%			314,91	286,60

Le potentiel «prévention» :

Les déchets compostables, les textiles et les imprimés publicitaires sont les sous-catégories du potentiel « prévention ». Ils représentent 51.3 % du gisement.

Toutes les catégories répertoriées en « prévention », peuvent faire l'objet d'actions de réduction. Les textiles et les publicités peuvent également faire partie du potentiel « recyclage ».

- **52,80 % en 2010** soit 166,43 kg/habitant.
- **51,30 % en 2015** soit 147,03 kg/habitant.

Le potentiel « recyclage » :

Tous les déchets listés dans cette rubrique peuvent être recyclés et n'ont pas leur place dans les ordures ménagères. Ils font l'objet de consignes de tri qui, si elles étaient respectées, permettraient une importante baisse de déchets dans les ordures ménagères.

- **21,70 % en 2010** soit 68,38 kg/habitant
- **18,30 % en 2015** soit 52,45 kg/habitant

La fraction résiduelle :

Elle représente les déchets qui n'ont pas leur place ailleurs. Ils ne sont ni recyclables ni « évitables ». Il s'agit de la seule partie qui a sa place dans les ordures ménagères (ex : barquette polystyrène alimentaire).

- **24,30 % en 2010** soit 76,62 kg/habitant
- **28,10 % en 2015** soit 80,53 kg/habitant

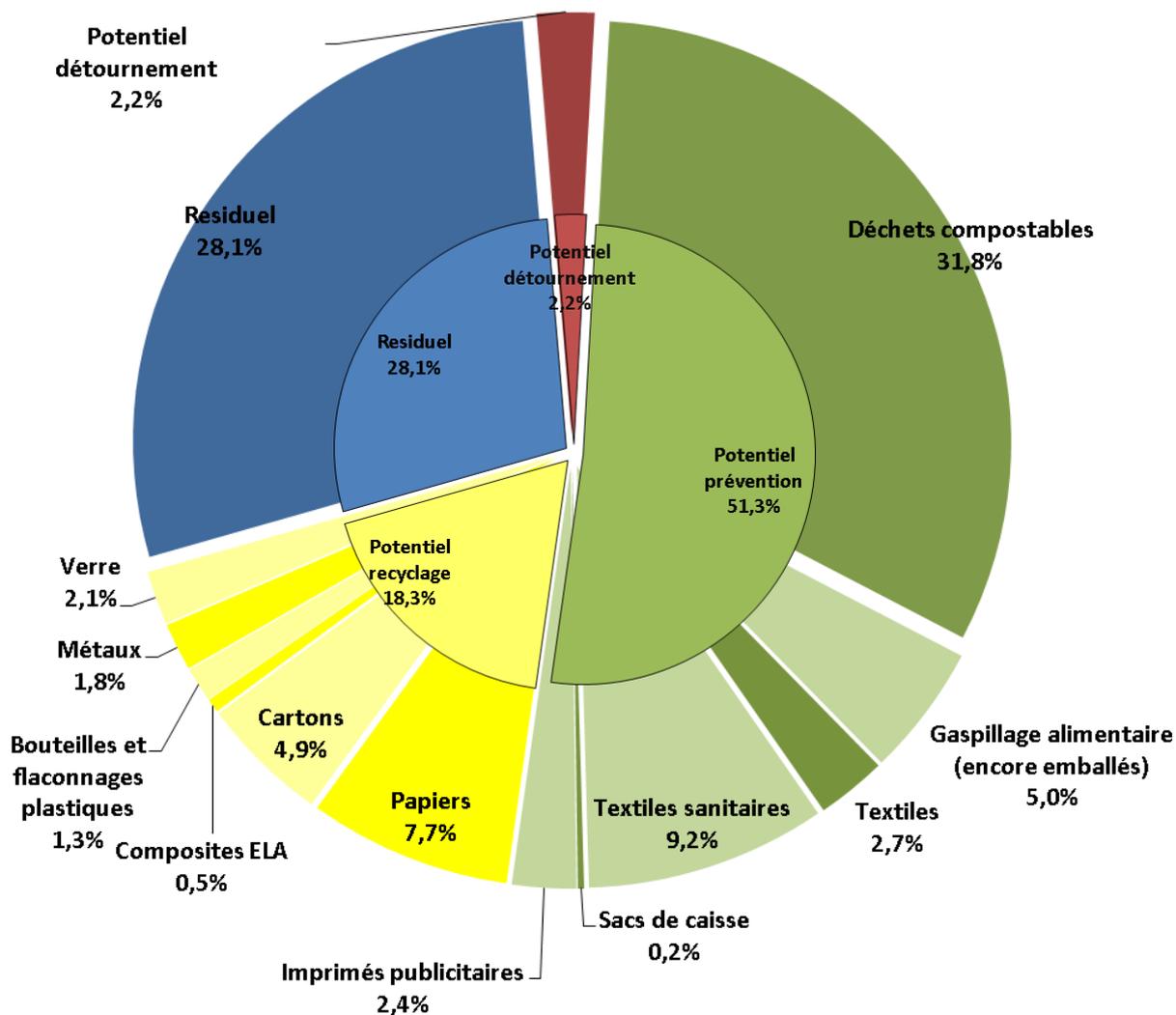
Le potentiel « détournement » :

Il représente

- **1,1 % en 2010** soit 3,47 kg/habitant
- **2,2 % en 2015** soit 6,27kg/habitant.

Ces quantités peuvent être détournées vers les déchetteries ou les filières REP
Quelques exemples : médicaments, pneus, mobilier, etc.

Synthèse 2010 et 2015 MODECOM



Résiduel : Emballages plastiques non recyclables, barquettes alimentaires (non recyclables ni « détournables »)

Textiles sanitaires : Essuie-tout, couches, protections féminines...

Potential détournement : Piles, DEEE...

Sur ce diagramme, les différentes catégories de déchets se trouvant dans les ordures ménagères laissent apparaître une large marge de progression de réduction.

Seuls 28,10 % des ordures ménagères (80.60 kg/hab) ne peuvent pour le moment pas faire l'objet de prévention, de recyclage ou d'un quelconque détournement.

• ANALYSE DES TONNAGES DE 2010 ET 2017

De 2010 à 2017, le constat global est le suivant :

- Augmentation des DMA de 0.6% du ratio kg/habitant
- Baisse sur tous les flux d'OMA (sans déchetterie) de 35kg/habitant
- Baisse de 9% sur l'évolution du ratio par habitant des ordures ménagères.

Les déchetteries sont en forte hausse, c'est donc sur ces flux qu'il faudra travailler principalement.

	2010			2017			Différence 2010- 2017	Evolution du Ratio en kg/hab
	Tonnages traités	ratio kg/hab	Répartition %	Tonnages traités	Ratio kg/hab	Répartition %		
OM	47 916	315	65%	45 603	287	60%	-2 313	-9%
Encombrants	3 911	34	5%	3 949	33	5%	38	-2%
Emballages	3 449	23	5%	3 545	22	5%	96	-2%
Verre PAP	4 212	28	6%	3 994	25	5%	-218	-9%
Verre PAV	331	2	0,45%	329	2	0,43%	-2	-5%
Papier	1 705	11	2%	1 325	8	2%	-380	-26%
Déchetteries	12 036	103	16%	17 154	142	23%	5 117	38%
Total	73 560	516	100,0%	75 899	519	100,0%	2 338	0,60%

En 2010, les flux de déchets les plus importants sont :

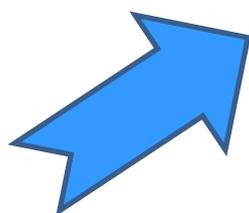
- Les ordures ménagères, qui représentent 65%
- Les déchetteries qui représentent 16%,

Ces deux flux représentent à eux seuls 81% du gisement global par habitant.

En 2017, les flux les plus importants sont :

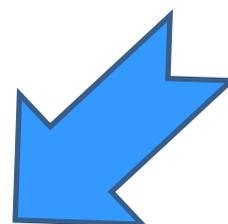
- Les ordures ménagères qui représentent 60%
- Les déchetteries qui représentent 23%

Ces deux flux représentent à eux seuls 83% des flux globaux.



Hausse des dépôts en déchetterie
+ 39 kg/hab

De 2010 à 2017



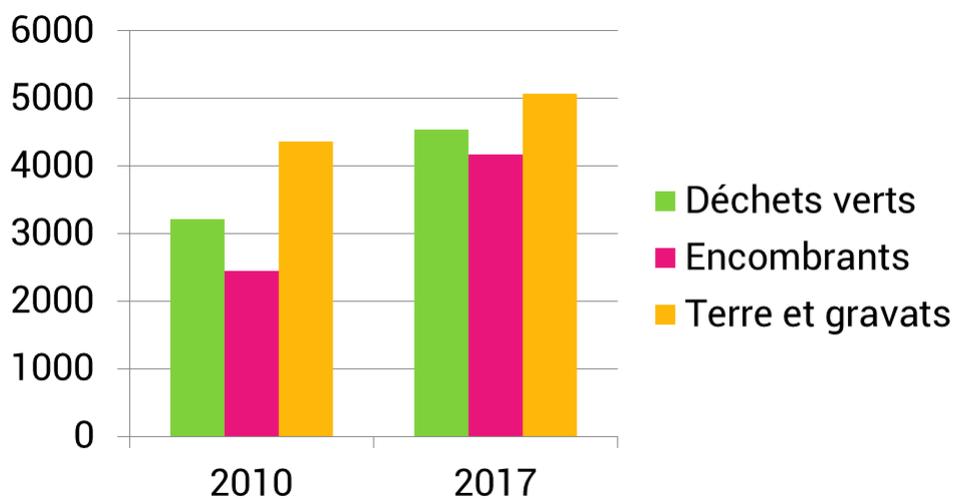
Baisse des OMA
-35 kg/hab

Zoom sur les tonnages en déchetterie

En 2010 le ratio était de 103 kg/habitant. En 2017 il était de 142 kg/hab soit une évolution de 39 % qui va à l'encontre des objectifs de réduction des déchets.

Les 3 principaux flux :

	2010	Ratio kg/hab	2017	Ratio kg/ hab	Evolution du ratio
Encombrants	2 446	21	4 169	35	65%
Déchets Verts	3 212	28	4 544,46	38	37%
Terre et gravats	4 366	37	5 073,98	42	12%



ENCOMBRANTS

4 170 tonnes d'encombrants enfouies en 2017
Evolution +65% par rapport à 2010



DÉCHETS VERTS

4 544 tonnes de déchets verts traitées en 2017
Evolution +38% par rapport à 2010

Les autres flux :

	2010	Ratio kg/hab	2017	Ratio kg/ hab	Evolution du ratio
Bois	1 083	9	1 421	12	27%
Cartons	115	1	170	1	43%
DDM	106	1	166	1	51%
Huiles alimentaires	1,66	0,01	4	0,03	130%
Huiles de vidange	19	0,16	28	0,23	42%
Ferrailles	276	2	395	3	38%
Batterie	24	0,21	24	0,20	-5%
D3E	351	3	458	4	26%
Lampes et Néons	0,41	0,00	2	0,01	263%
Cartouches	0,46	0,00	0,52	0,00	9%
Textile	33	0,28	44	0,36	30%
Piles	3	0,02	3,5	0,03	21%
Capsules café	0,19	0,00	7,82	0,06	3880%
Pneus	0	0,00	11	0,09	/
Mobilier	0	0,00	633	5	/
Total	12 037	103	17 154,07	142	38 %

IV – OBJECTIF ET STRATEGIE

IV - OBJECTIF ET STRATEGIE DU PLPDMA DU SIETOM

- **OBJECTIF DE REDUCTION DES DECHETS**

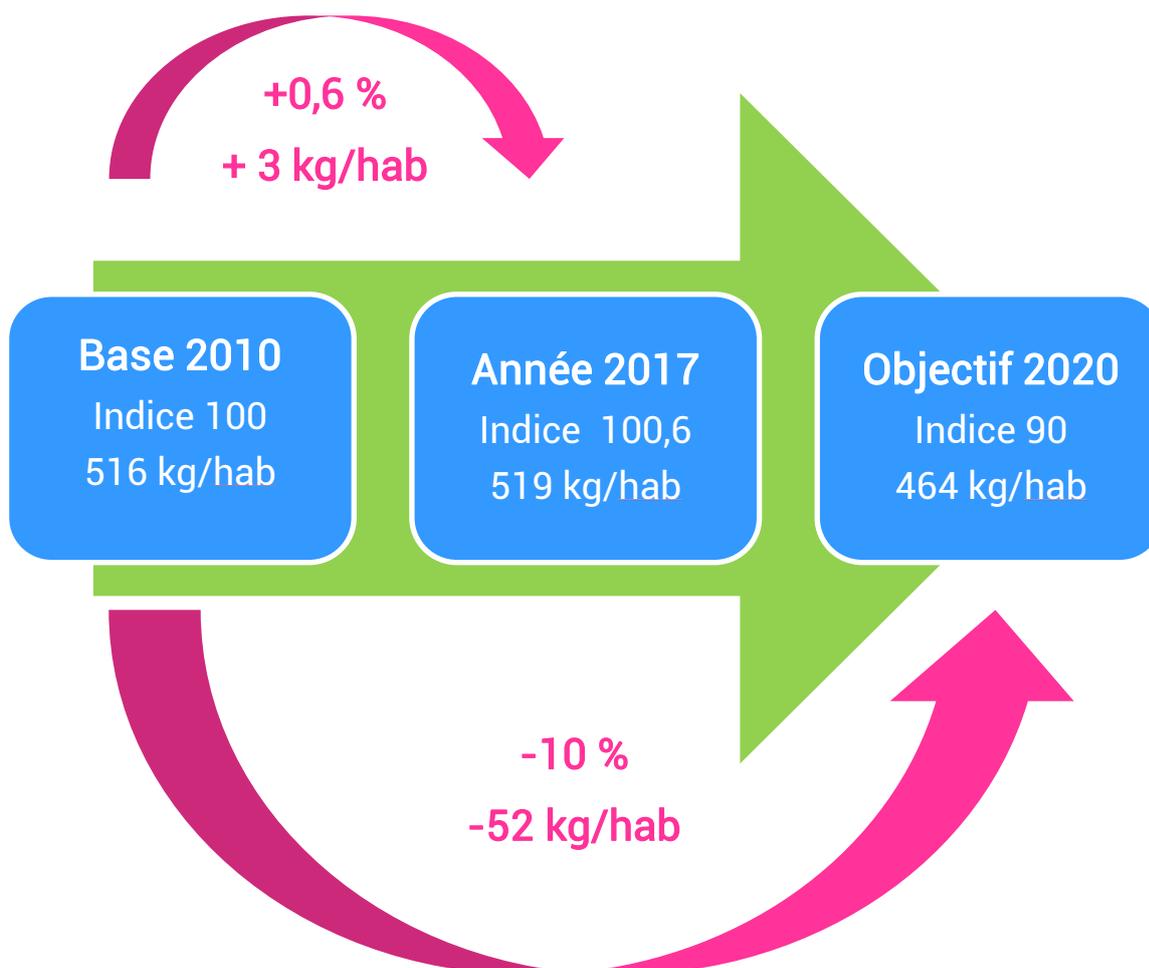
Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015, les DMA par habitant doivent réduire de 10 % sur la période 2010-2020.

L'ADEME fixe l'objectif de réduction à partir de l'indice de réduction des déchets référencé en 2010. Le tonnage produit sur cette année de référence correspondant à l'indice 100.

- **Tonnages et ratios du SIETOM en 2010 et 2017 avec application de l'indice :**

	2010	2017	Indice de réduction des déchets
Tonnage total traité	73 600	75 899	103,1
Ratio kg/hab	516	519	100,6
Population	151 991	159 120	

- **Objectif 2020 :**



• STRATEGIE

Le Programme Local de Prévention du SIETOM se subdivise en 6 thématiques, elles-mêmes divisées en actions.

• Les 6 thématiques et leur potentiel de réduction

THEMATIQUE N°1 : L'ECO EXEMPLARITE DES ADMINISTRATIONS



Il est important que les administrations montrent l'exemple. Pour cela, deux actions sont envisagées :

- **Action 1-1 : L'exemplarité du SIETOM - Donner de la crédibilité aux actions du SIETOM et à la démarche d'exemplarité**
- **Action 1-2 : Contact avec les administrations - Promouvoir l'exemplarité au sein des collectivités**

THEMATIQUE N°2 : TRAITEMENT DES BIO DECHETS



Depuis 2008 le SIETOM fournit de plus en plus de foyers et collectivités en composteurs et compte en 2018, 7 796 foyers équipés. D'autres actions de réduction des bio déchets sont proposées :

- **Action 2-1 : Mise en place d'un broyeur - Réduire de façon significative les déchets verts**
- **Action 2-2 : Renforcement du compostage - Equiper 20% des foyers du territoire et équiper davantage de collectifs**

THEMATIQUE N°3 : SENSIBILISER LES ACTEURS A LA REDUCTION DES DECHETS



La sensibilisation des acteurs est importante car elle leur permet de comprendre les enjeux et de se sentir impliqués dans nos actions.

- **Action 3-1 : Caisson de réemploi en déchetterie - Diminuer le tonnage des bennes d'encombrants en réemployant des objets non défectueux mais abandonnés**
- **Action 3-2 : Bornes d'apports volontaires textiles - Développer la récupération des textiles afin de les détourner des flux inadaptés**
- **Action 3-3 : Sensibiliser à l'utilisation des couches lavables - Changer l'image de la couche lavable auprès des crèches, médecins et maternités**
- **Action 3-4 : Création d'une page Facebook pour le SIETOM - Avoir une meilleure visibilité et s'adresser à un panel plus large d'habitants.**

THEMATIQUE N°4 : LA CONSOMMATION RAISONNEE



Le SIETOM souhaite prendre part à la politique nationale de réduction du gaspillage alimentaire et mettre en œuvre plusieurs actions :

- **Action 4-1 : Sensibilisation au gaspillage alimentaire – Aider à la prise de conscience du grand public pour réduire significativement le gaspillage alimentaire**
- **Action 4-2 : Accompagnement des collèges écoles et lycées à la lutte contre le gaspillage alimentaire - Faire un appel à volontaire pour un établissement pilote et mettre en place un groupe de travail au sein de l'établissement**
- **Action 4-3 : Actions de sensibilisation dans les Grandes et Moyennes Surfaces - Informer sur les alternatives durables face au « tout jetable »**
- **Action 4-4 : Communication sur les DLC et DDM (ancienne DLUO) – Faciliter l'identification des deux dates par les habitants pour leur permettre d'adapter leur consommation**

THEMATIQUE N° 5 : LES DECHETS DES ARTISANS ET COMMERÇANTS



- **Action 5-1 : Prise de contact avec les artisans afin de les réunir collectivement - Sensibilisation des professionnels à la prévention des déchets dans leurs activités quotidiennes**
- **Action 5-2 : Edition de fiches métiers réduction des déchets – Mettre à la disposition des artisans et commerçants des outils afin de faciliter leur démarche de réduction des déchets**

THEMATIQUE N°6 : PREVENTION QUALITATIVE.



- **Action 6-1 : Les déchets dangereux des ménages.**
- **Action 6-2 : Les déchets d'activités de soin à risque infectieux.**

- **Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre des actions**

Années	Actions
2019	Action phare (2-1) : Mise en place d'un broyeur Action 2-2 : Renforcement du compostage Action 3-4 : Création d'une page Facebook pour le SIETOM Action 6-1 : Les déchets dangereux des ménages. Action 6-2 : Les déchets d'activités de soin à risque infectieux.
2020	Action phare (3.1) : Mise en place d'un caisson de réemploi en déchetterie Action 3-2 : Bornes d'apports volontaires textiles
2021	Action phare (1-2) : contact avec les administrations Action 1-1 : l'exemplarité du SIETOM Action 3-3 : Sensibilisation à l'utilisation des couches lavables
2022	Action phare (4-1) : Sensibilisation au gaspillage alimentaire Action 4-2 : Accompagnement des collèges écoles et lycées au gaspillage alimentaire Action 4-3 : Actions de sensibilisation dans les grandes et moyennes surfaces Action 4-4 : Communication sur les DLC et DDM
2023	Action phare : Les déchets des artisans et des commerçants Action 5-1 : Réunir collectivement les artisans Action 5-2 : Editer des fiches métiers réduction des déchets
2024	Bilan global

Ce calendrier pourra être adapté en fonction de l'évolution des actions, du contexte et des ressources humaines.

- Potentiel de réduction des déchets et assimilés

Thématiques	Actions	Sous-actions	Tonnage évité/an	Potentiel de réduction de Déchets Ménagers et Assimilés/an
N°1 L' Eco exemplarité des administrations	Exemplarité du SIETOM	Nouveaux critères de prévention dans les marchés publics	Non estimé	Non estimé
		Changer le grammage des feuilles d'imprimante		
	Contact avec les administrations		Non estimé	Non estimé
N°2 Le traitement des biodéchets	Mise en place d'un broyeur		704 T	24.2%
	Renforcement du compostage	Proposer des composteurs collectifs et individuels à tous les habitants du territoire	950 T	31.4%
		Campagne de communication		

Thématiques	Actions	Sous-actions	Tonnage évité/an	Potentiel de réduction de Déchets Ménagers et Assimilés/an
N°3 La sensibilisation des acteurs à la réduction des déchets	Installer un caisson de réemploi en déchetterie	Faire une étude de faisabilité	250 T	8,3%
		Former les agents de déchetterie		
		Lancer une campagne de communication		
	Bornes d'apports volontaires textiles	Déploiement des bornes	195 T	13,3%
		Accroître la communication		
		Etablir des partenariats supplémentaires		
	Sensibilisation à l'utilisation des couches lavables	Démarcher les maternités, les sages-femmes et gynécologues	Non estimé	Non estimé
Réaliser des réunions d'information sur les couches lavables				
Prévoir des réunions d'information avec les relais d'assistantes maternelles et crèches				
Création d'une page Facebook pour le SIETOM	Communiquer via la page Facebook	Non estimé	Non estimé	

Thématiques	Actions	Sous-actions	Tonnage évité/an	Potentiel de réduction de Déchets Ménagers et Assimilés/an	
N°4 La consommation raisonnée	Sensibilisation au gaspillage alimentaire		728 T	25,1%	
	Accompagnement des établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire		Non estimé	Non estimé	
	Actions de sensibilisation dans les GMS	Information sur l'achat de produits en vrac et les éco labels	Non estimé		Non estimé
		Information sur les alternatives durables			
	Communication sur les DLC et DDM	Communication lisible sur les DLC et DDM	113 T		3,9%
		Création de visuels pour distinguer les deux			
N°5 Les déchets des artisans et commerçants	Réunir collectivement les artisans	Etablir des partenariats (CMA, CCI)	Non estimé	Non estimé	
	Editer des fiches métiers réduction des déchets	Etablir un contact avec la CMA	Non estimé	Non estimé	
		Rédiger des fiches prévention des déchets/métier			
		Diffuser ces fiches via les CCI et CMA			
		Rencontrer, accompagner et les faire suivre ces fiches			
Communiquer positivement sur les professionnels investis					
N°6 Prévention qualitative	Les déchets dangereux des ménages	Communication	11 T	0,4%	
	Les déchets d'activités de soin à risque infectieux	Communication	Non estimé	Non estimé	

- **La matrice AFOM**

Il s'agit d'un outil d'aide à la décision, aussi connu sous le nom de SWOT en anglais. Cette matrice permet d'établir un état des lieux d'une structure sous sa forme « Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces ». Elle est susceptible d'évoluer dans le temps.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compétences collecte et traitement sur tout le territoire. <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme local de Prévention 2010-2015 • Service communication • Promotion du compostage <p>Territoire et population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaire avec les acteurs locaux • Population bien installée 	<p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DMA en hausse • Pas de levier financier incitatif ni pour les ménages ni pour les professionnels • Pas la compétence dépôts sauvages <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eco-exemplarité à développer • Notion de balance bénéfice environnement/coût financier <p>Territoire et population</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail de conviction des élus à faire pour le programme local de prévention
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la déchetterie de Pontault-Combault dans le réseau déchetteries du SIETOM • Obtention de la compétence collecte sur Pontault-Combault <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fort gisement d'évitement ou de détournement des OMA • Idem encombrants et déchets verts <p>Territoire et population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire vert et rural, proportion élevée de maisons avec jardin 	<p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôts sauvages en hausse • Forte variation de dépôts en déchetterie suivant les saisons entraînant la saturation de certaines déchetteries <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Thématique encore peu connue du grand public • Peu d'acteurs locaux (ou communiquent peu sur les actions) • Réticence à certaines alternatives (eau du robinet, couches lavables) <p>Territoire et population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens de certains adhérents • Difficulté de changement de comportement

- Les fiches actions

THEMATIQUE 1 : L'ECO-EXEMPLARITE DES ADMINISTRATIONS

ACTION 1.1 : EXEMPLARITE DU SIETOM

Gisement(s) impacté(s)	
Les déchets alimentaires, déchets verts, les papiers et les emballages.	
Contexte et enjeux pour le territoire	
Depuis la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte, les établissements de l'Etat sont dans l'obligation de respecter certaines règles en matière d'achat ou de fonctionnement interne. C'est dans ce cadre mais également dans le cadre du programme local de Prévention que le SIETOM se doit d'être le plus exemplaire possible . En effet, le SIETOM est sur le territoire le porte-parole d'une meilleure gestion des déchets .	
Descriptif de l'action	
Le SIETOM souhaite mettre en œuvre et poursuivre au sein de ses établissements des actions destinées à réduire les déchets produits par les services . Actions déjà mises en place par le SIETOM : -Remplacement du papier essuie main par des essuies main lavables -Mise en place d'un logiciel de dématérialisation des documents RH et fiches de paie -Paramétrage d'impression des fax uniquement si nécessaire -Envoi convocations, comptes rendu de réunion par mail -Achats éco-responsables D'autres actions peuvent être envisagées : - Instaurer de nouveaux critères environnementaux , dans les marchés publics pour le choix des produits et équipements d'entretien. -Organiser une réunion avec l'ensemble des services pour mettre en place de nouvelles actions propres à chaque service. -Changer le grammage des feuilles d'imprimante. -Intégrer une sensibilisation forte auprès des agents. -Rédiger et mettre en œuvre une charte préventive auprès du personnel	
Objectifs généraux de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> • Qualitatif : -Sensibiliser le personnel à la réduction des déchets -Disposer d'une action de démonstration des avantages et de la faisabilité de la réduction des déchets au sein des collectivités 	
<ul style="list-style-type: none"> • Quantitatif : -Nombre de nouvelles actions mises en place 	
Partenaires mobilisés	
ADEME, Région Ile de France, chaque membre du personnel	
Calendrier	
Date de lancement	2009
Etat d'avancement	Action en cours

Evaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs d'activités 	
Moyens	Réalisation
Moyens humains Moyens financiers	Nombre d'actions menées
<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs d'impact 	
Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Nombre d'agents sensibilisés	% du nombre d'actions d'éco exemplarité réalisées par la collectivité en charge du programme
Indicateurs de flux de déchets évités	
Poids des déchets	

ACTION 1-2 : CONTACT AVEC LES ADMINISTRATIONS

Gisement(s) impacté(s)	
Bio déchets, les déchets alimentaires et déchets verts, les papiers, les emballages.	

Contexte et enjeux pour le territoire	
<p>Depuis la loi 2015-992, du 17 août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte les établissements de l'Etat sont dans l'obligation de respecter certaines règles en matière d'achat ou de fonctionnement interne. Il est donc important que les administrations montrent l'exemple.</p> <p>Afin de les accompagner dans cette démarche, cette action a été intégrée au programme local de prévention.</p>	

Descriptif de l'action	
<p>Le SIETOM souhaite proposer aux administrations la mise en œuvre d'actions destinées à réduire les déchets au sein de leur structure.</p> <ul style="list-style-type: none">-Réduire de façon significative la quantité de déchets générée par les collectivités-Impliquer les collectivités dans la démarche de prévention des déchets-Impliquer et sensibiliser les agents-Mettre en place des composteurs-Rédiger et mettre en en place une charte-Organiser des réunions d'information et de suivi des collectivités-Organiser des échanges d'expériences exemplaires-Faire appel à une ou plusieurs collectivités témoins <p>Donner de la crédibilité aux actions du SIETOM et à la démarche d'exemplarité. Mobiliser l'ensemble de l'équipe du SIETOM sur la thématique « Prévention » en adoptant une démarche participative. Le SIETOM disposera ainsi d'une action de démonstration des avantages et de la faisabilité de la réduction des déchets.</p>	

Objectifs généraux de l'action	
<ul style="list-style-type: none">• Qualitatif :<ul style="list-style-type: none">- Impliquer les collectivités dans la démarche de prévention des déchets-Impliquer et sensibiliser les agents• Quantitatif :<ul style="list-style-type: none">-Faire participer toutes les communes du territoire.-Organiser 1 réunion de retour d'expérience par an pour la ou les collectivité(s) témoin(s)	

Partenaires mobilisés	
ADEME, Adhérents du SIETOM, Pôle communication du SIETOM	

Calendrier	
Date de lancement	Premier trimestre 2021
Etat d'avancement	Action prévisionnelle

Evaluation

- Indicateurs d'activités

Moyens	Réalisation
Moyens humains Moyen matériel : Composteurs, outils de communication	Nombre de réunions Nombre d'actions mises en place par les services

- Indicateurs d'impact

Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Nombre d'administrations ayant accepté de mettre en place les actions Nombre de chartes signées Réunions d'information	Utilisation des composteurs Nombre d'agents à avoir une démarche éco-responsable
Indicateurs de flux de déchets évités	
Poids des déchets	

THEMATIQUE 2 : LE TRAITEMENT DES BIO DECHETS

ACTION 2-1 : LA MISE EN PLACE D'UN BROEUR EN DECHETTERIE

Gisement(s) impacté(s)	
Les déchets verts	

Contexte et enjeux pour le territoire
<p>Les déchets verts sont en constante augmentation sur le territoire et des solutions doivent être trouvées pour diminuer leurs quantités.</p> <p>Proposer des solutions de broyage et d'utilisation à ce broyat pour les collectivités les particuliers.</p> <p>Les déchets verts représentaient en 2017, 4 544 tonnes soit 26,5% des dépôts dans les déchetteries. Selon les mois et le climat, les dépôts peuvent varier entre 77 et 538 tonnes, selon le climat. Il en est de même pour les ordures ménagères parmi lesquelles les déchets verts représentaient 3% en février contre 33% en mai (réf MODECOM 2015)</p>

Descriptif de l'action
<p>Le SIETOM souhaite encourager les usagers au broyage de leurs déchets verts en déchetterie. Les administrés participant à cette action pourront recupérer le broyat et s'en servir comme paillage ou matières brunes pour leur composteur et pratique du jardinage au naturel.</p> <p>Avant la mise en place de l'action il sera nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none">-Faire une étude de faisabilité/enquête auprès d'un panel d'usagers et de communes-Choisir un modèle de broyeur-Former le personnel utilisateur

Objectifs généraux de l'action
<ul style="list-style-type: none">• Qualitatif :<ul style="list-style-type: none">-Sensibilisation importante des administrés au jardinage naturel-Distribution de broyat-Moins de produits phytosanitaires avec plus de paillage-Responsabilisation des usagers sur le volume de leurs déchets• Quantitatif :<ul style="list-style-type: none">-Diminution du nombre de rotations des bennes en déchetterie-Plus aucune fermeture de déchetterie pour saturation

Partenaires mobilisés
ADEME, Région Ile-de-France, Service communication du SIETOM, les adhérents

Calendrier	
Date de lancement	2019
Etat d'avancement	Action prévisionnelle

Evaluation

- Indicateurs d'activités

Moyens	Réalisation
Moyens humains Moyens matériels : Broyeur, outils de communication	Broyeur(s) mis en service

- Indicateurs d'impact

Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Nombre d'administrés utilisant le broyage	Nombre d'administrés récupérant le broyat
Indicateurs de flux de déchets évités	
Poids des déchets	

ACTION 2-2 : RENFORCEMENT DE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE

Gisement(s) impacté(s)
Les bio déchets, les déchets alimentaires et les déchets verts

Contexte et enjeux pour le territoire
<p>Les bio-déchets représentent une partie importante des ordures ménagères collectées. Le dernier MODECOM a montré une part importante de déchets compostables dans les ordures ménagères sur le territoire. Cette part s'élève à plus de 31,8 %. Depuis 2009 des composteurs sont remis gratuitement, après formation assurée par le SIETOM, aux habitants qui respectent plusieurs conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir un jardin • Assister à la formation compostage effectuée par nos agents. • Habiter le territoire du SIETOM <p>Ces composteurs sont donnés dans la limite de 2 par foyer et 1 par an.</p>

Descriptif de l'action
<p>Le SIETOM souhaite sensibiliser ses habitants au jardinage au naturel, à l'auto gestion de leurs propres bio déchets et par conséquent à la réduction de la production de déchets.</p> <p>D'ici 2020, le SIETOM projette un équipement de 20% des foyers du territoire.</p> <p>Le SIETOM envisage un appel à volontaire pour évaluer la réduction des déchets suite à la mise en place d'un composteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Installer davantage de composteurs collectifs -Sensibilisation au jardinage au naturel -Auto gestion des bio déchets

Objectifs généraux de l'action
<ul style="list-style-type: none"> • Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> - Former les administrés au compostage -Donner une image vertueuse du compostage • Quantitatif : <ul style="list-style-type: none"> - Equiper 20% des foyers du territoire - 10 foyers participant à l'enquête foyers témoins

Partenaires mobilisés
Région Ile-de-France, Pôle communication du SIETOM, Communes adhérentes

Calendrier	
Date de lancement	2009
Etat d'avancement	Action en cours

Evaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activités 	
Moyens	Réalisation
Moyens humains Moyens matériels : Composteurs, PC, Salle de réunion, rétroprojecteur	Nombre de composteurs distribués

<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'impact 	
Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Nombre de foyers, en collectif et individuel équipés Nombre de personnes sensibilisées	Nombre de foyers pratiquant réellement le compostage
Indicateurs de flux de déchets évités	
Poids des déchets	

THEMATIQUE 3 : SENSIBILISER LES ACTEURS A LA REDUCTION DES DECHETS

ACTION 3-1 : CAISSON DE REEMPLOI EN DECHETTERIE

Gisement(s) impacté(s)
Les encombrants

Contexte et enjeux pour le territoire
Les encombrants (ancienne appellation « tout venant ») représentaient en 2017, 8 118,36 tonnes contre 6 357,3 tonnes en 2010 , soit une évolution de près de 28% . Parmi ces déchets, certains peuvent être réutilisés et les jeter n'est donc pas nécessaire. Depuis 2014, une benne Eco-Mobilier a été installée en déchetterie d'Ozoir-la-Ferrière et à Evry-Grégy en 2016. Les trois autres déchetteries du territoire ont été équipées en 2017. Ces bennes ont permis de récolter en 2017, 632,85 tonnes de mobilier. La baisse de ce tonnage peut encore être optimisée.

Descriptif de l'action
<p>Le caisson de réemploi en déchetterie a pour but de tester un système proche des ressourceries Cette mise en place nécessite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Définir une déchetterie témoin -Faire une caractérisation de la benne encombrants de l'installation témoin -Faire une étude de faisabilité -Former les agents de déchetterie qui pourront alors devenir « agents valoristes » -Lancer une campagne de communication <p>Finalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Augmenter le taux de valorisation par le réemploi des biens d'équipement -Réduire le volume de bennes encombrants en déchetterie -Mettre en avant les solutions du territoire permettant le réemploi des objets

Objectifs généraux de l'action
<ul style="list-style-type: none"> • Qualitatif : Sensibiliser les administrés sur une autre alternative que l'abandon Sensibiliser les agents de déchetterie à la valorisation • Quantitatif : A définir suite à la caractérisation

Partenaires mobilisés
ADEME, Région Ile-de-France, Services collecte et communication du SIETOM

Calendrier	
Date de lancement	Premier semestre 2020
Etat d'avancement	Action prévisionnelle

Evaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs d'activités 	
Moyens	Réalisation
Moyens humains Moyens financiers	Nombre de caissons de réemploi
<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs d'impact 	
Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Nombre de personnes déposant ses objets dans le caisson de réemploi	Poids des caissons
Indicateurs de flux de déchets évités	
Poids des déchets	

ACTION 3-2 : BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES TEXTILES

Gisement(s) impacté(s)	
Les Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC)	
Contexte et enjeux pour le territoire	
<p>Les textiles représentent 2.7% de nos ordures ménagères selon la caractérisation de 2015, soit 1 229 tonnes par an.</p> <p>Depuis 2009, des bornes sont installées sur le territoire, mais certaines communes n'en sont pas équipées. EcoTLC, l'éco-organisme, préconise 1 borne pour 2 000 habitants, soit moitié plus que l'équipement actuel du territoire. En 2017, c'est 191 tonnes qu'Ecotextile a collecté, soit 15% des textiles jetés sur le territoire. Les 85% restant sont collectés par d'autres détenteurs et/ou jetés avec les ordures ménagères.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Le SIETOM souhaite poursuivre l'information des communes adhérentes en faveur du déploiement des bornes d'apport volontaire et augmenter la dotation actuelle s'élevant à 39 bornes. Selon les recommandations d'éco TLC, nous pouvons densifier le nombre de bornes sur notre territoire, afin de les rendre ainsi plus accessibles à l'ensemble des administrés.</p> <p>Pour cela il faut envisager de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'information des communes adhérentes en faveur du déploiement des bornes - Accroître la communication pour sensibiliser les habitants - Etablir des partenariats supplémentaires <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la récupération des textiles - Détourner les flux textiles des ordures ménagères 	
Objectifs généraux de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> • Qualitatif : Offrir une seconde vie aux textiles Accroître le réflexe de don et de réemploi • Quantitatif : -40 bornes installées -1 borne pour 2 000 habitants 	
Partenaires mobilisés	
ADEME, Région Ile-de-France, Service communication du SIETOM, Ecotextile, Eco TLC, Communes adhérentes	
Calendrier	
Date de lancement	2005
Etat d'avancement	Action en cours
Evaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activités 	
Moyens	Réalisation
Moyens humains Moyens matériels : Outils de communication	Nombre de bornes installées
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'impact 	
Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Utilisation des bornes	Quantité de textiles détournés
Indicateurs de flux de déchets évités	
Poids des déchets	

ACTION 3-3 : SENSIBILISATION A L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES

Gisement(s) impacté(s)	
Déchets sanitaires	

Contexte et enjeux pour le territoire	
<p>1 969 naissances sur le territoire en 2015 entraînent 1 969 tonnes de couches jetables à traiter. Ces couches ne sont ni recyclées ni valorisées.</p> <p>L'alternative existe et consiste à utiliser des couches lavables. Ces changes durables et modernes sont sains, respectueux de l'environnement et surtout réutilisables, ce qui les rend par conséquent plus économiques et écologiques. Les mêmes couches lavables peuvent être utilisées par toute une fratrie.</p> <p>L'investissement en couches peut aller jusqu'à 1 500€ pour des couches jetables, contre 900€ (achat et entretien compris). Ces couches peuvent être utilisées pour plusieurs enfants, ce qui permet ainsi une plus grande économie.</p>	

Descriptif de l'action	
<p>Le SIETOM souhaite faire évoluer l'image de la couche lavable afin qu'elle soit davantage utilisée. Pour cela, des acteurs du territoire doivent être mobilisés afin que cette action soit portée par les professionnels impliqués dans la vie des bébés. Pour atteindre cet objectif, il est envisagé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Conquérir les personnes les plus hostiles -Démarcher les maternités -Démarcher les sages-femmes et gynécologues -Réaliser des réunions d'information sur les couches lavables -Prévoir des réunions d'information avec les relais d'assistantes maternelles <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mobiliser les acteurs du territoire pour porter l'action -Faire évoluer l'image de la couche lavable -Inviter à l'utilisation de ce change durable -Réduire les tonnages d'ordures ménagères (1 enfant=1 tonne de couches de la naissance à la propreté) 	

Objectifs généraux de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> • Qualitatif : Sensibiliser les professionnels et les administrés Faire évoluer l'image de la couche lavable • Quantitatif : 1 enfant sur 10 porte des couches lavables Diminuer les couches jetables de 10% 	

Partenaires mobilisés	
Région Ile-de-France, Associations, RAM, Maternités, Médecins, Crèches	

Calendrier	
Date de lancement	Premier semestre 2021
Etat d'avancement	Action prévisionnelle

Evaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs d'activités 	
Moyens	Réalisation
Moyens humains Moyens matériel : Trousseau de couches lavables de démo, outils de communication	Nombre de professionnels sensibilisés Nombre de réunions
<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs d'impact 	
Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Nombre de professionnels promouvant la couche lavable	Nombre de foyers utilisant des couches lavables
Indicateurs de flux de déchets évités	
Poids des déchets (caractérisation)	

ACTION 3-4: CREATION D'UNE PAGE FACEBOOK

Gisement(s) impacté(s)
Tous

Contexte et enjeux pour le territoire
<p>L'évolution constante des technologies permet d'utilisation de nouveaux modes d'information. Une forte part de la population utilise internet et les réseaux sociaux pour s'informer.</p> <p>La dernière enquête du SIETOM auprès des habitants a montré que 20% de la population ne connaît pas la collectivité malgré les informations distribuées. Le champ de communication doit donc encore être élargi. Par ailleurs, ce sont environ 25 000 personnes qui se sont connectées sur www.sietom77.com en 2017.</p> <p>Une page Facebook capterait un nombre plus important de visiteurs, les publications étant suggérées aux abonnés.</p>

Descriptif de l'action
<p>Le SIETOM souhaite partager avec le plus grand nombre possible les informations ainsi que les actions qu'il met en place. Une page Facebook permettra donc de communiquer instantanément avec les personnes abonnées à la page Facebook et donc de prendre connaissance des derniers changements. Cette communication permet également de ne pas utiliser d'impressions lors de la diffusion de l'information.</p>

Objectifs généraux de l'action
<ul style="list-style-type: none"> • Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> -Accroître la notoriété du SIETOM -Relayer les informations -Avoir une meilleure visibilité digitale • Quantitatif : <ul style="list-style-type: none"> -au minimum 2 publications par mois

Partenaires mobilisés
Service communication du SIETOM

Calendrier	
Date de lancement	2019
Etat d'avancement	Action prévisionnelle

Evaluation

<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activités 	
Moyens	Réalisation
Moyens humains	Nombre de publications par mois
Moyens matériels : Outils informatiques et internet	Nombre d'informations mises sur le réseau

<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'impact 	
Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Nombre de visites	Nombre de messages reçus
	Nombre d'abonnés
Indicateurs de flux de déchets évités	
Non estimable	

THEMATIQUE 4 : LA CONSOMMATION RAISONNEE

ACTION 4-1 : SENSIBILISATION A LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Gisement(s) impacté(s)
Les déchets alimentaires

Contexte et enjeux pour le territoire
<p>Le gaspillage alimentaire a lieu à toutes les étapes de la vie d'un produit :</p> <ul style="list-style-type: none">-32 % en phase de production,-21 % en phase de transformation,-14 % en phase de distribution-33 % en phase de consommation <p>L'étape qui correspond à la plus grosse part du gaspillage alimentaire est la phase de consommation. Elle s'élève à 29 kg par personne et par an(*). Parmi ces 29 kg, 7 kg sont des aliments non consommés encore emballés. Le gaspillage alimentaire en restauration collective et commerciale représente 42 % du gaspillage alimentaire alors que les repas y sont plus de 6 fois moins consommés.</p> <p>(*) Source : ADEME</p>

Descriptif de l'action
<ul style="list-style-type: none">-Sensibiliser aux enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire-Organisation et/ou participation à des actions locales visant à améliorer la prise de conscience collective-Diffusion des outils de communication sur le gaspillage alimentaire-Cours de cuisine des restes alimentaires-Organisation de disco soupe et conférences/débats

Objectifs généraux de l'action
<ul style="list-style-type: none">• Qualitatif :<ul style="list-style-type: none">-Prise de conscience du grand public• Quantitatif :<ul style="list-style-type: none">-Une disco soupe/an-Un cours de cuisine des restes alimentaires/an-3 actions de sensibilisation/an

Partenaires mobilisés
ADEME, Région Ile-de-France, Service Communication du SIETOM

Calendrier	
Date de lancement	2022
Etat d'avancement	Action prévisionnelle

Evaluation

- Indicateurs d'activités

Moyens	Réalisation
Moyens humains Moyens matériels : Outils de communication/internet Moyens financiers : Prestataire	Nombre d'opérations

- Indicateurs d'impact

Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Nombre de personnes sensibilisées	Quantité de déchets alimentaires évités (suite caractérisation)
Indicateurs de flux de déchets évités	
Poids des bio déchets	

ACTION N°4-2 : ACCOMPAGNEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Gisement(s) impacté(s)	
Les déchets alimentaires	

Contexte et enjeux pour le territoire	
<p>Le gaspillage alimentaire représente une part importante des bio déchets. Dans les établissements scolaires, ce gaspillage est encore plus important. D'après le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt, dans les établissements scolaires entre 70 et 150 g sont gaspillés par personne et par repas, plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none">-70 g/repas/personne en primaire,-135 g/repas/personne au collège,-150 g/repas/personne au lycée <p>Il est envisageable de travailler de manière collégiale avec les établissements scolaires qui sont un lieu d'apprentissage pour les enfants. L'enjeu sera d'apprendre aux enfants à moins gaspiller à l'école et à reproduire les gestes qu'ils auront appris à la maison.</p>	

Descriptif de l'action	
<p>Le SIETOM souhaite diminuer le gaspillage alimentaire qui est constaté dans les écoles. Cette démarche a aussi pour but de faire prendre conscience aux jeunes populations de ce qu'elles jettent et des moyens simples pour éviter de gaspiller. Pour cela il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none">• Faire appel aux volontaires pour définir un établissement pilote• Mettre en place un groupe de travail au sein de l'établissement• Diagnostiquer le gaspillage• Etablir une sensibilisation à l'issue des résultats du diagnostic• Effectuer une pesée des produits jetés	

Objectifs généraux de l'action	
<ul style="list-style-type: none">• Qualitatif :<ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser les enfants et les acteurs de la restauration scolaire au gaspillage alimentaire- Pérenniser les pratiques mises en place• Quantitatif :<ul style="list-style-type: none">-1 établissement sensibilisé/an	

Partenaires mobilisés	
ADEME, Région Ile-de-France, Service communication, l'Education Nationale, Conseil Départemental	

Calendrier	
Date de lancement	2022
Etat d'avancement	Action prévisionnelle

Evaluation

- Indicateurs d'activités

Moyens	Réalisation
-Moyens humains -Moyens matériels : Peson, outils de communication, gâchimètre...	-Nombre d'établissements ayant engagé des actions

- Indicateurs d'impact

Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
- Nombre de personnes sensibilisées	- Sondage
Indicateurs de flux de déchets évités	
-Poids des déchets	

ACTION N°4-3: ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LES GRANDS ET MOYENS SUPERMARCHES

Gisement(s) impacté(s)	
Les déchets alimentaires, les emballages, les ordures ménagères.	

Contexte et enjeux pour le territoire	
<p>En Ile-de-France, il y a une prédominance des supermarchés, des maxi-discount, des magasins populaires et des supérettes. Ce secteur de la distribution est donc un acteur prioritaire pour aborder la question de l'acte d'achat avec le consommateur.</p> <p>Le Programme National de Prévention des Déchets, comprend plusieurs actions sur ce thème, notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'allongement de la durée de vie et lutte contre l'obsolescence programmée- La lutte contre le gaspillage alimentaire- Les actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable <p>La communication du SIETOM relative à l'éco consommation s'illustrera par des actions en faveur des :</p> <ul style="list-style-type: none">- Achats éco responsables- Achats ou pratiques de substitution aux produits toxiques- Mesures de consommation économes ou de non gaspillage <p>L'enjeu réside dans une modification des pratiques de consommation des ménages, ce qui implique un questionnement sur la notion de besoin en amont de l'achat.</p>	

Descriptif de l'action	
<p>Le SIETOM souhaite intervenir dans les GMS afin de faire des animations et sensibiliser par :</p> <ul style="list-style-type: none">- La définition d'une stratégie de partenariat avec les Grandes et Moyennes Surfaces- Des animations panier « maxi déchets et « mini déchets »- Des informations sur l'achat de produits en vrac- Des informations sur les éco labels- Des informations sur les alternatives durables face au « tout jetable »- La proposition d'ateliers (fabrication de produits, lecture des étiquettes...)	

Objectifs généraux de l'action	
<ul style="list-style-type: none">• Qualitatif :<ul style="list-style-type: none">-Encourager l'utilisation d'alternatives durables, achats en vrac-Sensibiliser à la « sur utilisation » d'emballages• Quantitatif :<ul style="list-style-type: none">-Moins d'emballages-Moins de produits toxiques	

Partenaires mobilisés	
ADEME, Région Ile-de-France, GMS	

Calendrier	
Date de lancement	2022
Etat d'avancement	Action prévisionnelle

Evaluation

- Indicateurs d'activités

Moyens	Réalisation
Moyens humains Moyens matériels : Outils de communication, Stand	Nombre de magasin acceptant les animations Nombre d'animations dans les magasins

- Indicateurs d'impact

Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Nombre de clients sensibilisés	Difficilement estimable
Indicateurs de flux de déchets évités	
-Poids des déchets	

ACTION N°4-4 : COMMUNICATION SUR LES DLC ET DDM

Gisement(s) impacté(s)
Les déchets alimentaires

Contexte et enjeux pour le territoire
<p>Extrait du site de l'ADEME :</p> <p>« 3 textes posent le cadre réglementaire de la lutte contre le gaspillage alimentaire en France :</p> <p>La Loi N° 2015-992 de la Transition Energétique pour la Croissance Verte (17 août 2015) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Obligation pour les services de restauration collective publics de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage au 1er septembre 2016 ;• Interdiction d'apposer une date de durabilité minimale sur les produits pour lesquels la réglementation européenne ne prévoit pas l'apposition de cette date. <p>La Loi n°2016-136 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (11 février 2016) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Interdiction de dénaturer des denrées encore consommables ;• Impossibilité de faire obstacle au don des denrées alimentaires vendues sous marque de distributeur par un opérateur du secteur à une association habilitée ;• Obligation pour les magasins d'une surface commerciale supérieure à 400 m² mettre en place un partenariat de don avec au moins une association habilitée avant le 11.02.2017 ;• Information et éducation à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles ;• Intégration de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la RSE des entreprises. <p>La Loi n°2018-938 "Agriculture et Alimentation" (30 octobre 2018) :</p> <p>Les restaurants et débits de boissons à consommer sur place peuvent mettre gratuitement à disposition de leurs clients qui en font la demande des contenants réutilisables ou recyclables permettant d'emporter les aliments ou boissons non consommés sur place, à l'exception de ceux mis sous forme d'offre à volonté. »</p> <p>Malgré ces démarches le gaspillage alimentaire persiste dans les foyers français: 7kg, soit 24% du gaspillage alimentaire concerne les aliments encore emballés.*</p> <p>(*Source : ADEME)</p>

Descriptif de l'action
<p>Le SIETOM souhaite communiquer sur la différence entre la DLC et la DDM. En effet une fois la DLC atteinte, l'aliment est impropre à la consommation, ce qui n'est pas le cas de la DDM.</p> <p>Afin d'aider les consommateurs à mémoriser la différence entre ces deux indications, il est envisagé de :</p> <ul style="list-style-type: none">-Créer des communications lisibles sur les DLC et DDM-Créer des visuels pour distinguer les deux

Objectifs généraux de l'action
<ul style="list-style-type: none"> • Qualitatif : -Bonne compréhension des deux notions par les habitants du syndicat -Eléments de sensibilisation sur les enjeux de ces dates
<ul style="list-style-type: none"> • Quantitatif : -Réduire le gaspillage alimentaire

Partenaires mobilisés
ADEME, Service communication du SIETOM, plusieurs Supermarchés

Calendrier	
Date de lancement	2022
Etat d'avancement	Action prévisionnelle

Evaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activités 	
Moyens	Réalisation
Moyens humains Moyens matériels : Outils de communication	Nombre d'actions de communication

<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'impact 	
Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Non estimable	Non estimable
Indicateurs de flux de déchets évités	
-Poids des déchets	

THEMATIQUE 5 : LES DECHETS DES ARTISANS ET COMMERCANTS

ACTION N° 5-1 : REUNION COLLECTIVE AVEC LES ARTISANS

Gisement(s) impacté(s)
Les ordures ménagères, les emballages.

Contexte et enjeux pour le territoire
L'objectif de réduction des déchets comprend également les déchets des artisans et commerçants. En effet les déchets ménagers des entreprises sont collectés sur le territoire du SIETOM dans la limite de 1100L par passage. Ces tonnages sont intégrés dans les tonnages globaux.

Descriptif de l'action
-Lister les artisans et commerçants du territoire -Etablir des partenariats (CMA, CCI) -Prévoir des supports de communication -Organiser des réunions collectives -Valoriser les artisans et commerçants investis dans la réduction des déchets

Objectifs généraux de l'action
<ul style="list-style-type: none">• Qualitatif :<ul style="list-style-type: none">-Sensibiliser les professionnels à la prévention des déchets dans leurs activités quotidiennes-Les amener à s'engager sur certains gestes de prévention-Valoriser les artisans commerçants engagés dans la démarche-Encourager une réduction des emballages chez les consommateurs- Créer une charte ou un label• Quantitatif :<ul style="list-style-type: none">-2 réunions collectives/an-Entre 15 et 20 artisans sensibilisés d'ici 2024- Nombre de signataires de la charte

Partenaires mobilisés
ADEME, les commerçants et artisans du territoire, Service communication du SIETOM, CCI, CMA

Calendrier	
Date de lancement	2023
Etat d'avancement	Action prévisionnelle

Evaluation

- Indicateurs d'activités

Moyens	Réalisation
Moyens humains Moyens matériels : Outils de communication	Nombre de réunions

- Indicateurs d'impact

Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Nombres de commerçants et artisans présents aux réunions	Nombre de commerçants et artisans menant des actions de prévention Nombre d'adhérents à la charte
Indicateurs de flux de déchets évités	
Difficilement estimable	

ACTION N°5-2 : EDITION DE FICHES METIERS « REDUCTION DES DECHETS »

Gisement(s) impacté(s)	
Les Ordures ménagères, les emballages	

Contexte et enjeux pour le territoire	
L'objectif de réduction des déchets comprend également les déchets des artisans et commerçants. En effet les déchets ménagers des entreprises sont collectés sur le territoire du SIETOM dans la limite de 1100L par passage. Ces tonnages sont intégrés dans les tonnages globaux.	

Descriptif de l'action	
Le SIETOM souhaite intégrer les commerçants et les artisans à sa démarche de prévention.	
<ul style="list-style-type: none">-Faciliter la démarche de réduction des déchets-Rédiger des fiches « réduction des déchets » par métier.-Former un groupe de travail pour :<ul style="list-style-type: none">➤ Déterminer des pistes d'actions➤ Construire le plan d'actions➤ Identifier les leviers d'actions possibles-Suivre et faire évoluer le plan d'actions-Elargir l'action et impliquer les clients (exemple : sac à pain en tissu, accepter les contenants réutilisables...)	

Objectifs généraux de l'action	
<ul style="list-style-type: none">• Qualitatif :<ul style="list-style-type: none">-Mise à disposition des fiches métiers pour les artisans et commerçants-Sensibilisation sur la nocivité des déchets d'activités.• Quantitatif :<ul style="list-style-type: none">-Non estimable	

Partenaires mobilisés	
ADEME, les commerçants et artisans du territoire, Service communication du SIETOM, CCI , CMA	

Calendrier	
Date de lancement	2023
Etat d'avancement	Action prévisionnelle

Evaluation

- Indicateurs d'activités

Moyens	Réalisation
Moyens humains : Charge de travail Moyens matériels : Salle de réunion, PC	Nombre de réunions Nombre de commerçants et artisans invités aux réunions

- Indicateurs d'impact

Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Nombre de fiche rédigées Nombre de professionnels sensibilisés	Nombre de commerçants et artisans mettant en application les fiches métiers
Indicateurs de flux de déchets évités	
- Non estimable	

THEMATIQUE 6 : LA PREVENTION QUALITATIVE

ACTION n°6.1 : LES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES

Gisement(s) impacté(s)	
Déchets Dangereux des Ménages	

Contexte et enjeux pour le territoire	
Les apports de DDM représentent sur le territoire du SIETOM 227 tonnes annuelles en déchetterie (données 2017), soit 1,87kg/hab/an.	

Descriptif de l'action	
<p>Le SIETOM souhaite accompagner ses habitants dans la gestion des leurs déchets dangereux. Certains peuvent être remplacés et d'autres mieux triés afin de permettre une valorisation et préserver l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none">• Créer un réseau pour élaborer des outils de communication avec les partenaires ad'hoc et les mobiliser sur certaines actions.• Faire un concours sur le thème prévention des déchets de piles (ou autre) avec des lots significatifs (piles rechargeables, chargeurs solaires ..).• Installer des collecteurs de piles dans les écoles que les Services techniques videraient en déchetterie.• Développer des outils de communication• Mettre en place des stands présentant les alternatives aux DDM dans les déchetteries avec beaucoup d'apports en DDM• Promouvoir le jardinage au naturel	

Objectifs généraux de l'action	
<ul style="list-style-type: none">• Qualitatif : -Changement de pratiques -Connaissance des alternatives aux DDM• Quantitatif : -Diminuer de 5% les tonnages de DDM (11 tonnes par an)	

Partenaires mobilisés	
ADEME, Région Ile de France, Service communication du SIETOM, Associations mobilisées, Syndicat des Eaux, Corepile, ECODDS	

Calendrier	
Date de lancement	2019
Etat d'avancement	Action prévisionnelle

Evaluation

- Indicateurs d'activités

Moyens	Réalisation
Moyens humains Moyens matériels : Outils de communication	Nombre d'outils de communication distribués Nombre d'animations mises en place Nombre d'écoles équipées

- Indicateurs d'impact

Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Nombre de personnes sensibilisées durant les animations Nombre de personnes ou foyers participants aux concours	Nombre de collecteurs de piles déposés en déchetterie Echantillonnage à prévoir pour estimer l'évolution de la pratique du jardinage au naturel
Indicateurs de flux de déchets évités	
- Poids des déchets	

ACTION 6.2 : LES DECHETS DE SOIN A RISQUE INFECTIEUX (

Gisement(s) impacté(s)
Déchets dangereux des ménages (DDM)

Contexte et enjeux pour le territoire
Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), peuvent être porteurs de virus ou autres éléments pathogènes (hépatites, VIH,...). Les agents de collecte ou de tri sont particulièrement exposés. Par ailleurs, les seringues sont parfois abandonnées dans la rue ce qui peut être dangereux pour tous les habitants. Il est donc indispensable que les seringues d'automédication ou non, soit récupérées et jetées au bon endroit pour être traitées en toute sécurité.

Descriptif de l'action
Le SIETOM souhaite donner plus de visibilité à ses habitants sur les DASRI, leur mode de traitement et notamment sur l'organisme DASTRI qui permet leur tri. <ul style="list-style-type: none"> • Contacter les pharmacies, professionnels de santé... • Créer un fascicule présentant les différentes possibilités de tri (dont les Boîtes A Aiguilles) • Mettre en place des affiches • Ajouter un logo avec une seringue barrée sur les étiquettes de bac jaune • Communiquer auprès des professionnels de santé sur la démarche

Objectifs généraux de l'action
<ul style="list-style-type: none"> • Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> - Meilleur tri des seringues (diminution des signalements au Centre de Tri et collectes ordures ménagères) - Sensibilisation du grand public • Quantitatif : <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de moitié du nombre de signalements au Centre de tri et à la collecte des ordures ménagères (T0 : 1er semestre 2019)

Partenaires mobilisés
ADEME, Région Ile de France, DASTRI, toutes les pharmacies du territoire, Service communication du SIETOM

Calendrier	
Date de lancement	2019
Etat d'avancement	Action prévisionnelle

Evaluation

- Indicateurs d'activités

Moyens	Réalisation
Moyens matériel : Outils de communication	Outils de communication

- Indicateurs d'impact

Indicateurs de participation	Indicateurs de changement de comportement
Non estimable	Diminution de moitié du nombre de signalements au Centre de tri et à la collecte des ordures ménagères

Indicateurs de flux de déchets évités
Non estimable

• MOYENS ET SUIVI DU PLPDMA

De nouvelles analyses seront programmées pour permettre :

- Une actualisation de nos données,
- Une plus grande précision d'appréciation de l'évolution de nos gisements et des habitudes de nos habitants
- La mise en adéquation de notre programme d'actions avec les résultats d'analyse.

Les outils prévisionnels seront les suivants :

- Un MODECOM des ordures ménagères
- Une caractérisation d'une benne d'encombrants en déchetterie
- Une enquête téléphonique auprès des habitants

Un suivi de la CCES sera programmé, à la fin de chaque semestre, pour évaluer la mise en place des actions et leurs résultats appréciés selon les indicateurs de suivi intégrés dans les fiches actions.

Un bilan annuel général sera présenté à la CCES et en comité syndical au printemps de l'année suivante. Il sera également consultable sur le site internet du SIETOM.